

Les combattants terroristes canadiens à l'étranger : une perspective de genre sur leurs activités et leurs conséquences

Rapport de recherche

Andrea Corradi, Ph.D.

Georgia Southern University

Scott S. Gartner, Ph.D.

Naval Postgraduate School*

Jared Dmello, Ph.D.

Centre de sécurité publique de l'université Rutgers

juillet 2025

*Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère américain de la Défense, du ministère de la Marine ou de la Naval Postgraduate School.

À propos de l'auteur

Andrea Corradi

*Le Dre Andrea Corradi est professeure adjointe en justice pénale et criminologie, et directrice du Laboratoire de recherche sur l'extrémisme à l'université Georgia Southern. Ses travaux portent sur les motivations et les conséquences de l'extrémisme et du terrorisme à l'échelle mondiale, ainsi que sur la menace que représente l'utilisation, par des acteurs non étatiques violents, des technologies émergentes, notamment les drones. Ses travaux de recherche ont été publiés dans des revues telles que *Justice Quarterly*, *Crime and Delinquency*, *Journal of Criminal Justice*, *Social Networks* et *American Journal of Criminal Justice*, entre autres.*

Scott S. Gartner

*Le Dr Scott Sigmund Gartner est professeur d'analyse de la défense à l'École navale supérieure des États-Unis. Ses travaux portent principalement sur les études de sécurité, la lutte contre le terrorisme, la médiation dans les conflits internationaux et l'évaluation des politiques. Parmi ses plus de soixante publications figurent les ouvrages *Costly Calculations: A Theory of War, Casualties and Politics*, *Identity in the Shadow of a Giant: How the Rise of China is Changing Taiwan*, *Strategic Assessment in War*, *International Conflict Mediation: New Approaches and Findings* et *The Historical Statistics of the United States*, ainsi que des articles parus dans des revues telles que l'*American Political Science Review*, l'*American Sociological Review*, l'*International Studies Quarterly* et le *Journal of Conflict Resolution*.*

Jared Dmello

Le Dr Jared R. Dmello est chercheur associé au Centre de sécurité publique de l'université Rutgers. Expert de renommée mondiale dans le domaine des réseaux illicites, il est spécialisé dans les gangs, l'extrémisme violent et les cartels. Jared a publié ses travaux de recherche dans des revues scientifiques de premier plan soumises à un comité de lecture. Il a témoigné en tant qu'expert devant des commissions gouvernementales dans plusieurs pays et a été cité par des médias du monde entier en tant qu'expert. Le Dr Dmello a également été nommé au comité exécutif du réseau de recherche « Addressing Violent Extremism and Responses to Terrorism » (AVERT), au sein duquel il collabore avec un groupe d'élite de chercheurs et de praticiens internationaux afin de mieux comprendre l'extrémisme violent et d'élaborer des stratégies de prévention.

Table des matières

Introduction	4
Revue de la littérature	5
<i>Politiques gouvernementales.....</i>	6
<i>Exemples d'actes de violence commis par des combattants étrangers de</i>	
<i>retour au pays.....</i>	8
<i>Les dimensions liées au genre du retour des travailleurs migrants de</i>	
<i>première ligne</i>	9
Méthodes	11
<i>Analyse des données</i>	14
Résultats.....	15
<i>Contexte, pays et réussite des voyages selon le sexe.....</i>	15
<i>Issues : décès, retour et justice pénale.....</i>	23
<i>Issues selon le sexe</i>	26
<i>Tendances au fil du temps</i>	30
Discussion	35
Références	40

Les combattants terroristes canadiens à l'étranger : une perspective de genre sur leurs activités et leurs conséquences

Rapport de recherche

INTRODUCTION

Depuis 1990, des milliers de combattants terroristes étrangers (CTE) originaires du Canada et d'autres pays occidentaux se sont rendus dans des pays tels que l'Irak, la Bosnie, la Syrie et la Somalie pour prendre part à des conflits et rejoindre des organisations terroristes (ONUDC, s.d. ; Pokalova, 2020). Dans le cadre des campagnes de recrutement, ces engagements volontaires sont présentés sous un jour idyllique (Van Leuvan, Mazaurna & Gordon, 2016). En réalité, bon nombre de ces personnes sont tuées, certaines restent prises dans un cycle de violence apparemment sans fin, tandis que d'autres ont tenté de rentrer chez elles ou sont détenues dans des camps. Malgré d'importantes contributions de la recherche (par exemple, Dawson, Rostami, Mondani, Harris-Hogan & Amarasingam, 2025 ; Harris-Hogan, Amarasingam & Dawson, 2024), nous en savons peu sur le devenir des combattants étrangers canadiens et encore moins sur les différences de participation selon le genre.

Pour élaborer des politiques efficaces concernant les combattants étrangers, il faut mieux connaître ces individus. Suite aux changements politiques en Syrie, de nombreux combattants étrangers ont tenté

de revenir au Canada. Contrairement à bon nombre de ses alliés, le gouvernement canadien ne dispose pas de l'outil juridique permettant de révoquer la nationalité des combattants étrangers. Beaucoup considèrent qu'autoriser les combattants étrangers à revenir au Canada est extrêmement dangereux (Malet & Hayes, 2018) et leur poursuite judiciaire se heurte à des obstacles. Les combattants étrangers récemment rentrés étant majoritairement des femmes, il est important d'analyser les différences entre les sexes dans les parcours et les issues de ces combattants. Plus précisément, nous cherchons à répondre à trois questions de recherche :

- 1) Quelles sont les différences, selon le sexe, concernant le parcours des femmes en fuite, leurs pays de destination et le succès de leurs tentatives de fuite ?
- 2) Quelles ont été les conséquences pour les combattants étrangers canadiens (par exemple, sanctions pénales, décès) ?
- 3) Les femmes, qui ont été perçues comme jouant un rôle plus de soutien, connaissent-elles des conséquences similaires à celles des hommes ?

Malgré un large consensus quant au risque que représentent ces individus, ces

questions restent particulièrement d'actualité dans le contexte canadien, maintenant que de nombreux combattants étrangers se trouvant à l'étranger (CTE) restent à l'étranger ou tentent de rentrer au pays. Le présent rapport s'appuie sur une nouvelle base de données regroupant 129 CTE canadiens ayant voyagé entre 1990 et 2025 afin d'étudier leur parcours et leur devenir, en mettant l'accent sur l'influence du genre. Nous évaluons le recours aux engagements de ne pas troubler l'ordre public, les taux d'arrestation, les chefs d'accusation, les modes de jugement, la durée des peines et les causes de décès. Afin d'élargir les analyses précédentes sur les combattants étrangers, nos données couvrent un large éventail de pays de destination et comprennent des informations sur des individus ayant voyagé et réintégré le Canada à plusieurs reprises. Nous élargissons également l'éventail des informations recueillies, notamment en collectant des données sur les pays de naissance. Des recherches antérieures sur les FTF canadiens avaient mis en évidence une représentation plus importante des femmes par rapport à d'autres pays occidentaux (Dawson et al., 2025). Bien que nos données sur les FTF canadiens, portant sur la période 1990-2025, identifient davantage d'hommes et moins de femmes que d'autres enquêtes (par exemple, Harris-Hogan et al., 2024 ; Dawson et al., 2025), cela s'explique probablement par des différences dans la composition de l'échantillon et par des

méthodes de collecte de données distinctes.

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le conflit en Syrie a exercé un pouvoir d'attraction particulièrement fort en matière de recrutement, attirant des combattants terroristes étrangers issus de nombreux pays occidentaux, dont le Canada. La guerre civile syrienne a éclaté en 2011 à la suite de manifestations antigouvernementales de grande ampleur qui se sont propagées à travers tout le pays. Cette guerre a fait un nombre extraordinaire de victimes ; on estime le nombre de victimes civiles à 650 000, auxquelles s'ajoutent des dizaines de milliers de pertes militaires dans tous les camps (Observatoire syrien des droits de l'homme, 2025). Ce conflit a impliqué des acteurs du monde entier, l'Irak, les États-Unis, la Russie, la Turquie, Israël, l'Iran et les États du Golfe y ayant tous joué un rôle direct. Ce conflit a contribué à l'ascension puis à la chute de l'État islamique et du califat (Aldoughli, 2025), entraînant le déplacement de plus de treize millions de personnes (Jassem & Arroyo, 2025) et la création de plus de six millions de réfugiés à l'échelle mondiale (Joireman, 2025). Cependant, les gens ne se sont pas contentés de quitter la Syrie. Encouragés par les réseaux sociaux (Basit, 2014), des dizaines de milliers de non-Syriens se sont rendus en Syrie pour combattre aux côtés des rebelles, de l'État islamique, des Forces démocratiques syriennes ou des milices

pro-gouvernementales, motivés par la religion, l'idéologie, la politique ou l'argent (Morris, 2024 ; Mishali-Ram, 2018 ; Pokalova, 2019). Leur rôle prépondérant a constitué une caractéristique marquante de la guerre civile syrienne (Schmid, 2015). Par exemple, le soutien à l'avènement du califat de l'État islamique dans l'ouest de l'Irak et l'est de la Syrie a motivé les combattants étrangers musulmans sunnites : « le désir de défendre et d'étendre cet "État islamique" est devenu une partie intégrante de leur soi-disant pèlerinage sacré en Syrie et en Irak » (Basit, 2014, p. 5).

Politiques gouvernementales

L'augmentation du nombre de combattants étrangers (FTF) rentrant dans leur pays d'origine après avoir pris part à des conflits a incité les gouvernements à élaborer des stratégies globales visant à gérer ce phénomène. Ces stratégies impliquent souvent une combinaison de mesures judiciaires, de réadaptation et de réinsertion, qui doivent être adaptées aux besoins spécifiques des individus ainsi qu'au contexte communautaire plus large (ONUDDC, 2017). Étant donné que certains combattants étrangers reviennent dans leur pays d'origine pour commettre des attentats, tandis que d'autres cherchent à fuir des situations dangereuses pour se mettre en sécurité, trouver un équilibre entre les missions de sécurité et de soutien social incombant aux pouvoirs publics peut souvent poser des défis particuliers (Cragin, 2017a ; Wright, 2020). En conséquence, les

gouvernements adoptent des stratégies variées, allant du refus de rapatriement aux contrôles de sécurité nationale et à la surveillance à leur retour, en passant par des programmes ciblés de réinsertion et de réintégration conçus pour s'attaquer aux facteurs de radicalisation (Jawaid, 2017 ; Stenger, 2023).

Les gouvernements réagissent généralement au retour des combattants étrangers (FTF) en combinant poursuites pénales et restrictions motivées par des considérations de sécurité. De nombreux pays prononcent des condamnations pénales liées au terrorisme à l'encontre des personnes de retour afin de faire face aux risques pour la sécurité publique et de dissuader d'autres personnes de se rendre à l'étranger pour rejoindre des groupes extrémistes. Au Canada, par exemple, Hiva Mohammad Alizadeh, qui s'était entraîné avec des terroristes en Afghanistan, a plaidé coupable en 2014 de possession d'une substance explosive dans l'intention d'en faire profiter un groupe terroriste et a été condamné à une longue peine de prison en vertu des lois antiterroristes canadiennes, ce qui illustre une approche traditionnelle du ministère public à l'égard des individus liés à des causes extrémistes (Amirault, Bouchard, Farrell & Andresen, 2016 ; Service des poursuites pénales du Canada, 2014 ; Zaia, 2017). Des tentatives ont été faites pour retirer la nationalité à M. Alizadeh, mais elles ont finalement échoué. De même, le cas de Rehab Dughmash – une femme de la région de Toronto

condamnée pour des infractions liées au terrorisme après avoir adopté un comportement violent en lien avec l'idéologie de l'État islamique – montre comment les systèmes juridiques appliquent les lois antiterroristes existantes à des individus ayant représenté des menaces localisées à la suite de leur radicalisation (Nesbitt & Wylie, 2020 ; Pokalova, 2019 ; Wark, 2018). Ces poursuites reflètent le recours des États au droit pénal pour gérer les risques perçus que représentent les extrémistes de retour au pays ou issus du territoire national, lorsque les preuves sont suffisantes pour aboutir à une condamnation.

Les tentatives de poursuites peuvent s'avérer insuffisantes ou problématiques en tant que seule réponse politique, en particulier lorsque les preuves d'actes spécifiques commis à l'étranger sont difficiles à obtenir ou à valider pour satisfaire à la charge de la preuve légale, ou lorsque des familles – y compris des femmes et des enfants – rentrent au pays. Ainsi, un aspect important des politiques gouvernementales concerne les programmes de réinsertion et de réintégration destinés aux personnes de retour (Ingram, Coleman, Doctor & Margolin, 2022 ; Jawaid, 2017). Ces programmes visent généralement à réduire les taux de récidive et à garantir que les combattants étrangers (FTF) aient accès à des moyens de subsistance viables qui n'impliquent pas d'activités illicites (ONUDDC, 2017). Des programmes de réinsertion efficaces nécessitent un

ensemble solide de contributions et de ressources, notamment la collaboration entre les responsables gouvernementaux, les organismes de protection de l'enfance et les professionnels de la santé mentale, afin d'apporter un soutien complet aux personnes de retour (ONUDDC, s.d.). On trouve des exemples du soutien multisectoriel nécessaire à une réinsertion réussie dans le cadre d'autres efforts post-conflit, comme en Sierra Leone et au Libéria (Medeiros, 2007), ainsi que dans le contexte de l'extrémisme (Githigaro, 2024). Par ailleurs, certains gouvernements étudient la possibilité d'impliquer des « anciens membres » ou des « transfuges » dans des campagnes de communication visant à contrer les discours extrémistes, afin de renforcer la crédibilité des efforts de réinsertion et l'acceptation par la communauté (Speckhard, Shaikovci & Yayla, 2018).

Les pays ont adopté des approches variées concernant le rapatriement de leurs ressortissants impliqués dans des activités extrémistes. Alors que certains pays de l'Union européenne restreignent ou subordonnent le retour à certaines conditions, d'autres procèdent activement au rapatriement, engagent des poursuites lorsque cela est possible et intègrent le soutien à la réintégration dans des cadres politiques plus larges de lutte contre le terrorisme (Coolsaet & Renard, 2018 ; Renard, 2023 ; Rigotti & Barboza, 2022). Par exemple, alors que les Pays-Bas ont adopté une position catégoriquement défavorable au rapatriement (De Bie, De

Poot & Van Der Leun, 2015 ; Paulussen, Nijman & Lismont, 2017), d'autres pays, comme la France et la Belgique, ont commencé à reconsidérer leurs politiques à la lumière de décisions judiciaires et de l'évolution de la situation en matière de sécurité (Coolsaet & Renard, 2018 ; Mehra & Paulussen, 2019 ; Van Ostaeyen & Van Vlierden, 2018).

Exemples d'actes de violence commis par des combattants étrangers de retour au pays

Outre les tentatives d'attentats comme celle de Rehab Dughmash à Scarborough, en Ontario, on a recensé un certain nombre d'attentats meurtriers perpétrés par des combattants étrangers de retour au pays (ou par ceux qui ont tenté de se rendre sur place et en ont été empêchés, comme Mme Dughmash) à travers le monde, notamment en Europe. Le citoyen français Mehdi Nemmouche s'est rendu en Syrie en 2012 pour combattre aux côtés de l'État islamique. Il a pris part aux combats à Alep, a contribué à l'emprisonnement de plusieurs Occidentaux et a participé à la torture et au meurtre de quatre journalistes français retenus en otages (The Counter Extremism Project, 2025). Lors du premier acte de violence commis en Europe par un combattant de retour de Syrie, il a tué quatre personnes au Musée juif de Bruxelles le 24 mai 2014 (The Counter Extremism Project, 2025).

L'un des incidents les plus violents perpétrés par des combattants terroristes étrangers de retour s'est produit à Paris le 13 novembre 2015. Une série d'attaques coordonnées menées par neuf terroristes, dont sept étaient des combattants terroristes étrangers de retour, a fait 130 morts et plus de 350 blessés (Cragin, 2017b). Parmi les cibles figuraient un théâtre, un stade de football, ainsi que plusieurs restaurants et bars (The New York Times, 2016). L'État islamique a revendiqué ces attentats, qui constituent l'attaque terroriste la plus meurtrière jamais perpétrée en France (Cragin, 2017b).

Les combattants étrangers de retour constituent une menace pour la sécurité pour diverses raisons. Premièrement, leur entraînement et leurs expériences de combat à l'étranger peuvent leur conférer des compétences de combat meurtrières et une aisance face à la violence (Byman, 2015). Cela les rend non seulement dangereux individuellement, mais peut également constituer une préoccupation plus large, car ces combattants peuvent « transférer de nouvelles tactiques, techniques et procédures d'une zone de conflit à l'autre » (Cragin, 2025, p. 57). Deuxièmement, leurs expériences peuvent avoir intensifié des passions religieuses et idéologiques déjà vives, aggravé ou déclenché des troubles psychologiques, et exacerbé leur sentiment d'être victimes et de ne pas être les bienvenus dans leur pays d'origine (Borum & Fein, 2017). À l'ère des réseaux sociaux en particulier, les FTF

peuvent rentrer chez eux avec des réseaux qui soutiennent la violence et encouragent l'extrémisme (Étude du Center for Security Studies, 2014). Même ceux dont la tentative de se rendre dans une zone de conflit a échoué peuvent représenter un risque s'ils tentent de mener à bien leurs objectifs sur le territoire national, comme dans le cas de Rehab Dughmush. Byman (2015) résume ainsi la menace que représentent les combattants étrangers :

Beaucoup de ceux qui partent à la guerre reviendront en vétérans endurcis, imperturbables face au danger et habiles dans l'utilisation des armes et des explosifs — des recrues idéales pour le terrorisme. Plus important encore, leur vision du monde peut évoluer. Pendant leur séjour dans la zone de conflit, ils tisseront des réseaux avec d'autres radicaux, adopteront des techniques telles que les attentats-suicides et les décapitations, et noueront des liens avec des djihadistes du monde entier, ce qui les rendra enclins à une radicalisation accrue et leur donnera accès à une formation et à des armes dont ils ne disposeraient pas autrement (p. 582).

De même, l'ancien président américain Barack Obama a déclaré devant le Conseil de sécurité des Nations unies que les combattants étrangers (FTF) « [...] exacerbent les conflits ; ils constituent une menace immédiate pour les populations de ces régions ; et [...] ils pourraient tenter de retourner dans leur pays d'origine pour y

mener des attaques meurtrières » (Obama, 24 septembre 2014).

Traditionnellement, on pensait que les combattants étrangers mouraient au combat (souvent en servant de chair à canon), s'installaient dans leur pays d'accueil ou devenaient des « nomades du conflit », passant d'un champ de bataille à l'autre. Or, des recherches récentes aboutissent à une conclusion plus simple : beaucoup rentrent chez eux. « [L]es forces de l'ordre et autres responsables de la sécurité doivent s'attendre à ce qu'environ 80 % des combattants étrangers présents en Syrie et en Irak rentrent chez eux après un cessez-le-feu » (Cragin 2017a, p. 306). À leur retour, ces combattants étrangers se livrent à des actes de violence à un taux élevé (Cragin 2017a ; 2025). En raison de ces préoccupations, les combattants étrangers de retour, et en particulier ceux issus de la guerre civile syrienne, sont largement perçus comme une menace pour la sécurité de leurs plus de cent pays d'origine (Fainberg 2017 ; Pokalova 2019).

Les dimensions liées au genre du retour des travailleurs migrants de première ligne

La littérature scientifique consacrée aux combattants étrangers s'est historiquement concentrée sur la figure du combattant masculin, reflétant à la fois la réalité démographique selon laquelle les hommes constituent la grande majorité de ceux qui se sont rendus à l'étranger pour rejoindre

des groupes tels que l'État islamique (EI) et un biais analytique qui considérait le genre comme un élément périphérique plutôt que constitutif du phénomène. Les premiers travaux fondateurs de Thomas Hegghammer (2010, 2013) sur le parcours des combattants étrangers n'abordaient que très peu la question du genre, établissant ainsi un modèle que des chercheurs ultérieurs critiqueraient plus tard comme étant implicitement masculinisé (Gregg, 2023). Ce n'est qu'avec l'ampleur spectaculaire du recrutement de l'EI après 2013, et en particulier avec la visibilité des femmes venues du monde entier pour rejoindre le soi-disant califat, que le genre est devenu un objet d'analyse à part entière et durable.

Les recherches sur les femmes qui se sont rendues sur le territoire de l'EI ont complexifié les dichotomies persistantes « victime/auteur » longtemps débattues par les universitaires. Par exemple, l'analyse de Cook et Vale (2019) sur les femmes de l'EI a mis en évidence la diversité des rôles occupés par ces dernières : épouses, mères, propagandistes, membres de la brigade al-Khansaa chargées de faire respecter la discipline, et dans certains cas, participantes directes à la violence. Les rapports ultérieurs de Vale sur les femmes et les enfants revenant du territoire de l'EI (2019) ont mis en évidence l'autonomie opérationnelle et idéologique dont faisaient preuve de nombreuses femmes, remettant en cause l'hypothèse par défaut de la contrainte, qui a des implications politiques

considérables sur la manière dont les rapatriés sont poursuivis en justice ou orientés vers des programmes de réinsertion. Millar (2025) a mené une réflexion théorique sur la manière dont la masculinité elle-même structure la participation à la violence politique et sur la façon dont le « scénario du guerrier » façonne à la fois le recrutement et l'expérience du retour, thèmes développés plus largement dans ses travaux sur les études de genre et de sécurité.

En ce qui concerne spécifiquement la question du retour, la littérature existante met en évidence des asymétries dans la manière dont les rapatriés, hommes et femmes, sont traités sur les plans juridique et social. Les systèmes juridiques occidentaux ont souvent eu du mal à appliquer les lois antiterroristes existantes aux femmes, soit parce que ces lois avaient été rédigées en pensant à des combattants masculins, soit parce que les procureurs et les tribunaux se fondaient par défaut sur des présomptions de passivité (Stenger, 2023, 2024). Cela a donné lieu à des résultats incohérents : certaines femmes de retour font l'objet de poursuites pour des infractions liées à l'appartenance à une organisation terroriste, d'autres sont principalement considérées comme des victimes de la traite ou de contrôle coercitif, tandis que d'autres encore ont été déchues de leur nationalité ou se retrouvent dans une situation d'incertitude dans des camps de détention de pays tiers tels qu'al-Hol en Syrie (Kakhki, 2021). Le Bureau des

Nations unies de lutte contre le terrorisme (UNOCT, s.d.) et le Forum mondial sur la lutte contre le terrorisme (2022) ont publié des documents d'orientation soulignant que les programmes de réintégration ne tenant pas compte de la dimension de genre risquent à la fois de ne pas poursuivre suffisamment les individus véritablement dangereux et de soumettre à une sécurisation excessive les femmes qui ont été contraintes.

Un corpus de travaux, encore restreint mais en pleine expansion, examine les expériences de retour des hommes à travers un prisme explicitement genré, remettant ainsi en cause l'idée reçue selon laquelle l'analyse de genre serait synonyme d'étude des femmes. Par exemple, des chercheurs se sont appuyés sur les études critiques de la masculinité pour faire valoir que les programmes de désengagement et de déradicalisation renforcent souvent implicitement la masculinité hégémonique, en offrant aux hommes une formation professionnelle, un statut social et une réintégration familiale, d'une manière qui peut reproduire involontairement certaines des mêmes récompenses liées à l'identité masculine qui ont rendu le combat à l'étranger attrayant au départ (Bloom, 2025 ; Robinson, 2026 ; Rothermel & Shepherd, 2023 ; Stenger, 2024). Cette littérature préconise des cadres de réintégration attentifs non seulement au genre des personnes de retour, mais aussi aux idéologies de genre qu'elles ont ramenées

avec elles, y compris l'ordre patriarcal minutieusement théorisé par l'EI.

Dans l'ensemble, la recherche est passée d'une approche où le genre était considéré comme un aspect secondaire à sa reconnaissance comme un élément structurel central du recrutement, de la participation et de la politique de retour. Il subsiste toutefois des lacunes notables dans la recherche, notamment en ce qui concerne les contextes de retour non occidentaux, les conséquences à long terme pour les femmes et les enfants rapatriés au-delà du cadre sécuritaire immédiat, ainsi que les analyses intersectionnelles qui prennent en compte la race, la classe sociale et la nationalité parallèlement au genre.

MÉTHODES

Les combattants terroristes étrangers constituent un groupe très peu étudié. Ce manque d'attention est surprenant compte tenu du nombre croissant de personnes revenues de pays occidentaux après avoir été associées à l'État islamique au cours de la dernière décennie (Jensen, James & Tinsley, 2016). Les connaissances actuelles sur les combattants terroristes étrangers (CTE) sont limitées en raison de la frontière floue entre le fait de « soutenir » une organisation non étatique violente et celui de « combattre » pour elle, du manque de preuves concernant les actions des individus à l'étranger et du peu d'informations personnelles disponibles

(Pokalova, 2020). Ce problème est encore plus marqué chez les femmes CTE. Afin de combler cette lacune, les chercheurs ont développé une base de données exhaustive sur les CTE (la base de données canadienne sur les combattants terroristes étrangers ; CFTFD). Contrairement aux analyses précédentes portant sur les FTF canadiens (Dawson et al., 2025 ; Harris-Hogan et al., 2024), notre échantillon inclut les FTF de la période 1990-2025 qui se sont rendus dans n'importe quel pays, ainsi que ceux dont on sait qu'ils ont tenté de se rendre à l'étranger, même s'ils n'ont pas été arrêtés pour cette raison.

Pour être inclus dans la CFTFD, les individus doivent répondre aux critères suivants :

- 1) être nés au Canada ou y avoir établi leur résidence officielle, à titre temporaire ou permanent (par exemple, les personnes vivant au Canada en tant qu'étudiants sont incluses, mais pas celles qui sont en visite) ;
- 2) Avoir voyagé, tenté de voyager, prévu de voyager ou être soupçonné d'avoir voyagé vers n'importe quel autre pays dans le but de rejoindre une organisation terroriste, de recevoir une formation dispensée par une organisation terroriste, de se marier ou de vivre avec des

membres d'une organisation terroriste, ou de commettre des actes terroristes en soutien à un groupe terroriste ou aux mouvements idéologiques qui lui sont associés.

Le CFTFD a été développé par une équipe de recherche multidisciplinaire et comprend plus de nonante variables classées dans les six grandes catégories suivantes : 1) Logistique (administrative) ; 2) Données démographiques (par exemple, lieu de naissance, nationalité, origine ethnique, sexe, âge au moment du voyage, mariage, niveau d'études) ; 3) Antécédents (par exemple, arrestations et condamnations antérieures, méthodes de recrutement, utilisation des réseaux sociaux) ; 4) Activités (par exemple, victimes, idéologie, appartenance à un groupe, détails du voyage, formation, pays d'intervention) ; 5) Justice pénale (par exemple, arrestation, condamnation, appel, retrait de la nationalité, programmes de déradicalisation) ; et 6) Statut (par exemple, dernier lieu connu, cause du décès, mode de retour).

Après avoir obtenu l'autorisation du comité d'éthique¹, les chercheurs ont identifié 129 FTF originaires du Canada et ont systématiquement collecté des données les concernant à partir de sources accessibles au public ou ouvertes (c'est-à-dire des

¹ Ce protocole a été approuvé par le comité d'éthique de la Georgia Southern University (protocole n° : H24163).

dossiers judiciaires, des communiqués de presse gouvernementaux, des articles de presse). L'équipe de recherche a suivi des procédures similaires à celles d'autres bases de données ouvertes sur les extrémistes, telles que l'Extremist Crime Database (Freilich, Chermak, Belli, Gruenewald & Parkin, 2014). Pour commencer à identifier les individus, les chercheurs ont passé au crible les bases de données existantes répertoriant les extrémistes canadiens de 1990 à nos jours (telles que l'International Crimes Database), les sources officielles (c'est-à-dire gouvernementales), les comptes rendus universitaires et journalistiques, et ont procédé à des analyses systématiques des rapports des groupes de surveillance et des médias. Bien que l'effort initial se soit fortement concentré sur l'identification des sujets, le processus a également été itératif. Si d'autres individus étaient identifiés par la suite, ils étaient inclus. Des fichiers de liens de recherche ont été générés pour chaque individu. Les chercheurs se sont vu attribuer des noms et ont reçu une série de protocoles à suivre pour rechercher des données issues de sources ouvertes sur chacun d'entre eux. Les moteurs de recherche principaux ont été utilisés dans un premier temps, notamment ProQuest, Westlaw, Canadian Newsstream et Google. À la suite de cette recherche initiale, des moteurs de recherche secondaires, notamment Google Scholar, Google Video, Google Actualités et la Bibliothèque numérique de la Sécurité intérieure, ont également été utilisés.

Les chercheurs ont passé les données au crible afin de coder les informations relatives à chaque sujet, conformément au modèle de données du CFTFD. Pour éviter toute omission d'informations et toute erreur de codage, chaque individu a été codé séparément par deux chercheurs. Ces codes ont ensuite été « normalisés » de manière collaborative, en consultation avec le chercheur principal (CP), afin de garantir la fidélité aux données. Une fois la normalisation effectuée, le chercheur principal a examiné les codes finaux avant leur intégration dans l'ensemble de données. Il convient de noter qu'une des limites de cette approche réside dans le fait que les données dépendent, en termes d'exhaustivité et de fiabilité, de ce qui est rendu public dans des documents en libre accès ; par exemple, certains attributs, tels que les détails relatifs à l'emploi ou l'état de santé mentale, sont souvent sous-déclarés afin de protéger la vie privée des individus. Néanmoins, cette approche est couramment utilisée dans la littérature consacrée aux études sur le terrorisme et la sécurité, car elle fournit la source de données la plus complète possible pour l'analyse (par exemple, Dmello, Perliger & Sweeney, 2022 ; Horgan, Shortland, Abbasciano et Walsh, 2016), à l'exception de l'accès aux documents à accès restreint ou classifiés.

Analyse des données

La base de données CFTFD contient des informations sur 129 FTF entre 1990 et 2025, réparties en 90 variables et 6 catégories. Dans la section consacrée aux résultats, nous présentons des statistiques descriptives pour une douzaine de variables différentes. Lors de la sélection des variables, nous avons cherché à inclure celles pour lesquelles nous disposions d'un volume significatif de données complètes, en mettant particulièrement l'accent sur les résultats du système pénal et les caractéristiques susceptibles d'y être associées, sur la base de ce qui a été observé par le passé chez d'autres types de délinquants. Nous avons également inclus des informations que nous considérons comme potentiellement importantes et qui n'avaient pas été prises en compte auparavant, telles que la réussite du voyage ou le décès.

Les données représentent la population des FTF canadiens entre 1990 et 2025. Nous ne les considérons pas comme un échantillon permettant de généraliser à d'autres pays, car le Canada présente des caractéristiques propres aux FTF qui le distinguent d'autres pays occidentaux tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Cet échantillon n'est pas non plus destiné à être généralisé aux FTF canadiens sur d'autres périodes, car la guerre civile syrienne, en particulier, constitue un facteur déterminant unique d'un point de vue historique. Nous considérons plutôt ces chiffres comme

représentatifs de la population des FTF canadiens sur une période de 35 ans (1990-2025). Ainsi, bien que nous fournissions des statistiques descriptives pour les variables, nous ne procédons pas à des tests de signification, car nous ne cherchons explicitement pas à généraliser les données en tant qu'échantillon. Dans la section suivante, nous décrivons les similitudes et les différences entre les 129 FTF canadiens à travers plus d'une douzaine de variables essentielles.

RÉSULTATS

Contexte, pays et réussite des voyages selon le sexe

Le tableau 1 présente en détail la répartition des variables contextuelles, notamment le sexe, l'origine ethnique, l'état de santé mentale, le niveau d'études, l'âge lors de la première tentative de départ, l'état civil avant les tentatives de départ, le statut professionnel, l'année de la première tentative de départ, le statut d'immigration au Canada avant le départ, l'idéologie ayant motivé leur tentative de devenir un FTF, et le fait d'avoir effectué au moins une tentative de départ, qu'elle ait abouti ou non (ces cas ne s'excluent pas

mutuellement).² Sur les 129 FTF, 111 étaient des hommes (86,0 %) et 18 des femmes (14,0 %). Aucun FTF canadien ne semblait s'identifier en dehors d'une mesure binaire du genre. Le tableau 2 présente les pays de naissance de toutes les personnes, et le tableau 3 répertorie les provinces dans lesquelles les FTF résidaient avant leur départ. Comme le montre le tableau 1, il y avait un nombre considérable de données manquantes pour certaines variables telles que le niveau d'études et la situation professionnelle. Cela s'explique par le fait que certaines informations n'étaient souvent pas mentionnées dans la couverture médiatique ni répertoriées dans les dossiers d'enquête, les documents judiciaires ou d'autres sources.

² Le tableau 1 distingue les variables continues et catégorielles pour faciliter l'interprétation.

Tableau 1 : Statistiques descriptives des variables « Total » et « par sexe »

	Échantillon total (N = 129)			Hommes (N = 111)			Femmes (N = 18)		
Variable	obs.	Moyenne	l'écart-type	obs.	Moyenne	l'écart-type	obs.	Moyenne	l'écart-type
Âge lors de la première tentative de voyage	110	25,673	6,969	94	25,819	6,923	16	24,813	7,405
Année de la première tentative de voyage	125	2008,688	7,473	108	2007,935	7,631	17	2013,471	3.907
Variable	obs.	Moyenne		obs.	Moyenne		obs.	Moyenne	
Femmes	129	0,140		---	---	---	---	---	---
Ethnie									
Blancs	121	0,157		104	0,106		17	0,471	
MENA	121	0,554		104	0,577		17	0,412	
Noirs	121	0,157		104	0,173		17	0,059	
Asiatiques	121	0,099		104	0,115		17	0,000	
Hispaniques	121	0,017		104	0,010		17	0,059	
Autochtones	121	0,008		104	0,010		17	0,000	
Autres	121	0,008		104	0,010		17	0,000	
Santé mentale	129	0,101		111	0,090		18	0,167	
Niveau d'études									
N'a pas obtenu le diplôme de fin d'études	69	0,043		61	0,033		8	0,125	
Lycée	69	0,203		61	0,23		8	0.000	
Au moins quelques études supérieures	69	0,681		61	0,656		8	0,875	
Études supérieures ou niveau supérieur	69	0,072		61	0,082		8	0,000	
Situation matrimoniale avant le voyage									
Célibataire	129	0,721		111	0,757		17	0,471	
En concubinage mais non marié(e)	129	0,016		111	0,018		17	0,000	
Marié(e)	129	0,225		111	0,198		17	0,412	
Séparé(e) ou divorcé(e)	129	0,039		111	0,027		17	0,118	
Salarié	56	0,821		54	0,852		2	0,000	
Statut d'immigration									
Citoyen	125	0,896		107	0,879		18	1.000	
Résident permanent	125	0,064		107	0,075		18	0,000	
Visa temporaire	125	0,016		107	0,019		18	0,000	
A demandé un statut juridique, refusé	125	0,024		107	0,028		18	0,000	
Idéologie									
Islam radical	129	0,977		111	0,976		18	0,889	
Extrême droite	129	0,008		111	0,012		18	0,000	
Extrême gauche	129	0,016		111	0,000		18	0,111	
Au moins une tentative de voyage réussie	129	0,860		111	0,846		18	0,944	
Au moins une tentative de voyage infructueuse	129	0,202		111	0,198		18	0,222	

Remarque : en raison des arrondis, la somme des variables peut ne pas donner exactement 1,000.

Bien que le nombre de femmes FTF soit faible en termes absolus (18), les distinctions liées au genre méritent néanmoins notre attention. Premièrement, bien que faible, ce pourcentage est comparable, voire supérieur, à celui observé dans de nombreuses bases de données sur le terrorisme, qui font souvent état d'environ 10 % de femmes, voire moins (par exemple, Freilich et al., 2014). Deuxièmement, nous savons que les stratégies de recrutement des hommes et des femmes, ainsi que leurs expériences à l'étranger, varient considérablement. Regrouper les hommes et les femmes occulte donc des dynamiques essentielles. En d'autres termes, ce faible nombre n'affecte en rien notre intérêt à répondre à nos trois questions de recherche principales.

Dans le même temps, 18 combattants terroristes représentent un petit échantillon à partir duquel il serait erroné de tirer des conclusions générales sur les schémas, les tendances et les perspectives d'avenir. Avec un nombre aussi restreint que 18, la variation des caractéristiques d'un ou deux combattants seulement pourrait modifier considérablement les évaluations. Il convient de considérer ces données comme fiables, mais en gardant à l'esprit que leur taille absolue limite notre capacité à les généraliser à grande échelle.

L'origine ethnique n'était pas indiquée pour sept hommes et une femme, mais les données révèlent des tendances

divergentes entre les hommes et les femmes. Alors que seuls 10,6 % des combattants étrangers (FTF) de sexe masculin dont l'origine ethnique était connue étaient blancs, cette catégorie ethnique représentait 47,1 % des femmes. 57,7 % des combattants étrangers de sexe masculin étaient originaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA), ce qui constituait la deuxième catégorie la plus courante chez les femmes (41,2 %). 17,3 % des hommes étaient noirs, contre seulement 5,9 % des femmes. Aucune femme parmi les FTF n'appartenait aux catégories « autochtones » (< 1,0 % des hommes, soit une personne), « asiatiques » (11,5 % des hommes) ou « autres » (< 1,0 % des hommes).

Nos données comprenaient deux mesures des troubles mentaux : l'une indiquant l'existence d'antécédents de santé mentale (incluse ici), et une autre, plus restrictive, pour laquelle nous avons recueilli des informations sur un diagnostic spécifique (disponible sur demande). 10,1 % de l'échantillon présentait des antécédents de troubles mentaux, ce taux étant plus élevé chez les femmes FTF (16,7 %) que chez les hommes (9,0 %). Comme mentionné précédemment, le niveau d'études le plus élevé atteint par les FTF n'était disponible que pour 69 d'entre eux (61 hommes et 8 femmes). La majorité des individus, quel que soit leur sexe, avaient suivi au moins une partie d'études supérieures lorsque leur niveau d'études était connu (68,1 % des hommes et 87,5 % des femmes). Bien que

de nombreux FTF aient voyagé ou tenté de voyager plus d'une fois, afin d'uniformiser la mesure de l'âge, nous l'avons calculé pour leur première tentative de voyage, dont les données sont disponibles pour 110 FTF sur 129 (94 hommes sur 111 et 16 femmes sur 18). Les hommes ont tenté de voyager pour la première fois à un âge moyen de 25,8 ans, et les femmes à 24,8 ans. En raison de l'influence disproportionnée de certains voyageurs précoces sur l'année moyenne de voyage telle que déterminée par la moyenne, bien que seule la moyenne figure dans le tableau 1, nous fournissons ici à la fois les moyennes et les médianes de l'année de la première tentative de voyage. La première tentative de voyage a eu lieu en moyenne en 2008,7 pour l'ensemble de l'échantillon, et la médiane était de 2012. Ce moment était nettement plus précoce pour les hommes (moyenne = 2007,9 ; médiane = 2011,5) que pour les femmes (moyenne = 2013,5 ; médiane = 2014).

On sait que le mariage joue un rôle dans les voyages de nombreux FTF (Perešin, 2015), soit parce qu'ils voyagent avec leur partenaire, soit parce qu'ils voyagent dans le but de se marier. C'est pourquoi nous avons recueilli des informations sur leur situation matrimoniale avant le voyage.³ On observe ici des différences importantes entre les hommes et les femmes. 75,7 %

des hommes, contre seulement 47,1 % des femmes, étaient célibataires avant leur voyage. 19,8 % des hommes et 41,2 % des femmes étaient déjà mariés, ce qui correspond à des cas tels que celui des Canadiens Helena Carson et de son mari Yazan Kalouti, des FTF ayant voyagé en tant que couple marié. Cependant, bien que cela puisse apporter un éclairage important sur les schémas potentiels de recrutement et de radicalisation chez les femmes, nos données suggèrent qu'il ne faut pas utiliser ces éléments comme preuve pour réduire le départ des femmes à une simple contrainte ou à une incitation de la part de leur partenaire.

Les données sur l'emploi sont rares et doivent être interprétées avec prudence. Sur les 56 FTF pour lesquels nous disposons d'informations sur l'emploi, 54 étaient des hommes (dont 85,2 % avaient un emploi) et deux étaient des femmes, dont aucune n'avait d'emploi. Cette absence de données pourrait signifier que de nombreux FTF sont au chômage avant leur départ (les médias ou les dossiers d'enquête ne peuvent pas faire état d'un emploi qui n'existe pas). En ce qui concerne spécifiquement les femmes, ces données manquantes pourraient refléter deux tendances possibles. Cela peut signifier que les FTF de sexe féminin étaient

³ Conformément à la convention établie par d'autres bases de données utilisant des sources ouvertes, telles que l'Extremist Crime Database, l'absence de données est codée comme valeur par défaut ou valeur nulle pour les variables qui ne sont généralement déclarées que lorsqu'elles s'écartent

de la valeur nulle (par exemple, « souffre d'une maladie mentale », « est marié »), telles que la santé mentale et l'état civil. Par conséquent, sauf preuve du contraire, les individus ont été codés comme célibataires ou ne souffrant d'aucune maladie mentale.

moins susceptibles d'avoir un emploi avant leur départ et n'ont donc pas d'emploi à déclarer, ou bien cela pourrait indiquer que l'emploi est considéré comme un facteur moins central dans l'identité des femmes que dans celle des hommes et qu'il est donc moins souvent mentionné. Il convient également de noter que, compte tenu des méthodes de collecte de données ouvertes mises en œuvre, certaines informations personnelles, telles que la situation professionnelle ou la santé mentale, ne sont souvent pas rendues publiques (Dmello & Bichler, 2020 ; Chermak, Frelich, Greene-Colozzi & Klein, 2025). Une fois encore, ces deux explications potentielles ayant leur fondement, il ne faut pas accorder une importance excessive aux informations relatives à l'emploi. Les emplois occupés par les FTF avant leur départ étaient également très variés (ces données ne figurent pas ici mais sont disponibles sur demande). Par exemple, on comptait deux membres, anciens ou actuels, des Forces armées canadiennes, trois étudiants, dix chefs d'entreprise, ainsi qu'une variété d'autres professions, notamment des professeurs, des coachs sportifs, des data scientists, des employés de restaurant et des charpentiers.

Toutes les femmes FTF étaient des citoyennes canadiennes. Chez les hommes, 87,9 % étaient des citoyens canadiens, 7,5 % étaient des résidents permanents, 1,9 % détenaient des visas temporaires (non touristiques) et 2,8 % avaient demandé un statut légal (comme l'asile) mais s'étaient vu

refuser ce statut et étaient restés malgré tout. Au total, 89,6 % étaient des citoyens canadiens (les données relatives au statut de citoyenneté de quatre personnes faisaient défaut). Le tableau 2 fournit davantage de détails sur le lieu de naissance et le genre ; il est toutefois important de noter que la majorité des combattants étrangers de sexe masculin n'étaient pas nés au Canada, contrairement à 83,3 % des combattantes étrangères. L'idéologie motivant ces combattants étrangers présentait également des différences importantes entre les genres. Si la majorité des uns et des autres adhéraient à des idéologies liées à l'islam radical (97,6 % des hommes et 88,9 % des femmes), un homme (1,2 %) était motivé par une idéologie d'extrême droite. Aucune femme n'adhérait à une idéologie d'extrême droite ; en revanche, 11,1 % (deux personnes) des femmes appartenaient à des mouvements idéologiques d'extrême gauche, alors qu'aucun homme n'en faisait partie.

Les FTF peuvent effectuer plusieurs voyages : certaines de ces tentatives peuvent aboutir, tandis que d'autres peuvent échouer ou être déjouées. Par conséquent, les individus peuvent avoir à la fois des tentatives de voyage couronnées de succès et d'autres infructueuses. 86,0 % de l'échantillon a réussi au moins une fois à se rendre à l'étranger à des fins terroristes, et 20,2 % a connu au moins une tentative infructueuse.

Presque toutes les femmes (94,4 %) ont réussi au moins une fois, et 22,2 % d'entre elles ont enregistré une tentative infructueuse. Le taux de réussite chez les hommes était plus faible, à 84,6 %, et 19,8 % des hommes ont connu une tentative infructueuse. Il s'agit là d'un constat important qui met en évidence le fait que les femmes peuvent être moins contrôlées par les services de sécurité lors de leurs

déplacements, ce qui se traduit par un plus grand nombre de tentatives couronnées de succès.

Les tableaux 2 et 3 présentent les pays de naissance et les départements de résidence des FTF et montrent à nouveau des tendances divergentes selon le sexe.

Tableau 2 : Naissances par sexe		
Pays de naissance	Hommes (N = 111)	Femmes (N = 18)
Algérie	8 (7,2 %)	1 (5,6 %)
Bangladesh	2 (1,8 %)	0
Canada	51 (46,0 %)	15 (83,3 %)
Égypte	4 (3,6 %)	0
Angleterre	1 (0,9 %)	0
Éthiopie	1 (0,9 %)	0
Iran	1 (0,9 %)	0
Koweït	4 (3,6 %)	0
Liban	4 (3,6 %)	0
Maroc	5 (4,5 %)	0
Pakistan	5 (4,5 %)	0
Philippines	1 (0,9 %)	0
Russie	1 (0,9 %)	0
Arabie saoudite	1 (0,9 %)	0
Somalie	7 (6,3 %)	1 (5,6 %)
Soudan	2 (1,8 %)	0
Syrie	2 (1,8 %)	1 (5,6 %)
Trinité	2 (1,8 %)	0
Tunisie	4 (3,6 %)	0
Manquant	2 (1,8 %)	0

Tableau 3 : Région d'origine par sexe		
Province	Hommes (N = 111)	Femmes (N = 18)
Alberta	16 (14,4 %)	4 (22,2 %)
Colombie-Britannique	7 (6,3 %)	1 (5,6 %)
Manitoba	3 (2,7 %)	0
Ontario	53 (47,8 %)	6 (33,3 %)
Québec	26 (23,4 %)	7 (38,9 %)
Manquant	6 (5,4 %)	0

Figure 1. Province d'origine, hommes



Figure 2. Province d'origine, femmes



Le Canada était de loin le pays de naissance le plus fréquent, 46,0 % des hommes et 83,3 % des femmes y étant nés. Outre le Canada, les pays de naissance des FTF se limitaient à la Somalie, à la Syrie et à l'Algérie pour les femmes, avec une personne née dans chacun de ces pays respectivement. Les hommes, en revanche, présentaient un éventail d'origines beaucoup plus large. Après le Canada, les pays de naissance les plus représentés étaient la Somalie (6,3 %), l'Algérie (7,2 %), le Pakistan (4,5 %) et le Maroc (4,5 %). Avant de tenter de se rendre à l'étranger, l'Ontario et le Québec étaient les provinces de résidence les plus courantes. 47,8 % des hommes vivaient en Ontario et 23,4 % au Québec ; 33,3 % des femmes vivaient en Ontario et 38,9 % au Québec. En dehors de l'Alberta, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, aucune autre province ou territoire n'était représenté parmi les FTF.

Le tableau 4 présente les dix pays de destination les plus courants, par sexe. Une même personne peut être associée à plusieurs pays, car certains candidats à l'exil avaient des projets variés et les ont adaptés lorsque certaines voies de départ sont devenues inaccessibles. Par conséquent, la somme des pourcentages n'égale pas le total de l'échantillon. Les pourcentages indiqués correspondent à la proportion d'hommes ou de femmes ayant

inclus ce pays dans leurs projets de voyage ; il se peut qu'ils en aient également inclus d'autres. Par exemple, Samy Nefkha-Bahri étudiait la possibilité de se rendre soit en Syrie, soit en Libye, et avait exprimé le souhait de participer aux conflits dans ces deux pays. La Syrie était de loin la principale destination, quel que soit le sexe (43,2 % des hommes et 77,78 % des femmes). Les hommes affichaient des projets plus variés, manifestant un intérêt pour l'Afghanistan (10,8 %), la Somalie (9,0 %), l'Irak (6,3 %) et le Pakistan (6,3 %), tandis qu'aucune femme n'a exprimé le souhait de se rendre dans ces pays, à l'exception d'une seule qui envisageait de se rendre en Somalie. La Russie était la destination visée par trois combattants étrangers, l'Europe de l'Est par sept d'entre eux, et les pays européens en général par 13 individus.⁵ Bien que souvent ignorés en tant que destination pour les combattants

Tableau 4 : Les 10 principaux pays de destination par sexe⁴

Country	Hommes (N = 111)	Femmes (N = 18)
Afghanistan	12 (10,8 %)	0 (0,0 %)
Algérie	3 (2,7 %)	0 (0,0 %)
Irak	7 (6,3 %)	0 (0,0 %)
Mexique	0 (0,0 %)	2 (11,1 %)
Pakistan	7 (6,3 %)	0 (0,0 %)
Russie	3 (2,7 %)	0 (0,0 %)
Somalie	10 (9,0 %)	1 (5,6 %)
Syrie	48 (43,2 %)	14 (77,8 %)
Turquie	2 (1,8 %)	1 (5,6 %)
États-Unis	11 (9,9 %)	1 (5,6 %)
Manquant	5 (5,9 %)	1 (5,6 %)

⁴ La somme des chiffres peut ne pas correspondre à la taille de l'échantillon, car certains voyageurs ont voyagé vers plusieurs pays de destination.

⁵ Les pays qui ne figurent pas dans ce tableau sont disponibles sur simple demande.

terroristes étrangers en raison de l'accent mis sur les pays de destination d'outre-mer et de l'utilisation du terme « terroristes internationaux » par les chercheurs américains, 11 hommes (9,9 %) et une femme (5,56 %) ont tenté de se rendre aux États-Unis pour commettre des actes terroristes ou rejoindre un réseau terroriste. Ici, l'idéologie s'entremêle avec le genre, puisque le seul combattant étranger d'extrême droite s'est rendu aux États-Unis et que les deux combattantes d'extrême gauche se sont rendues au Mexique (11,1 % des femmes).

Le tableau 5 présente les groupes les plus fréquemment cités parmi ceux auxquels sont affiliés les combattants étrangers (CTE) canadiens. Pour rappel, un individu peut

être associé à plusieurs groupes, car il lui arrivait souvent de voyager ou de tenter de voyager dans l'intention de rejoindre plusieurs organisations terroristes, en fonction de son processus de radicalisation, des tendances de recrutement des groupes à l'époque, de la faisabilité logistique, de ses relations, de ses multiples tentatives de voyage et des opportunités qui se présentaient. Par conséquent, un individu peut être associé à l'intention de rejoindre plusieurs groupes. Le tableau 5 indique les groupes présentant les proportions les plus élevées d'affiliation ou d'intention confirmées ; un certain nombre de combattants étrangers (FTF) avaient des aspirations idéologiques générales en matière d'affiliation (par exemple, un groupe anarchiste, des extrémistes tchéchènes, le mouvement khalistanais), mais le groupe précis n'a pas pu être confirmé.

Nom du groupe	FTF canadiens Associés (N = 129)
Daech	61 (47,7 %)
Al-Qaïda	30 (23,4 %)
Al-Shabaab*	11 (8,6 %)
Front Al-Nusra/Jabhat	6 (4,7 %)
al-Nusra	2 (1,6 %)
Talibans	2 (1,6 %)

*1 personne non prise en compte dans ce pourcentage, qui avait l'intention de rejoindre l'Union des tribunaux islamiques (ICU) et qui est liée à la création d'Al-Shabaab. Toutefois, ce lien avec Al-Shabaab n'était pas explicite.

Issues : décès, retour et justice pénale

For clarity, we present a brief summary of outcomes related to death and return to delineate major patterns and specific exceptions:

- Sur les 129 combattants étrangers canadiens, 80 seraient en vie et 29 seraient décédés, tandis que le statut de 20 personnes reste inconnu.⁶

⁶ Toutes les personnes portées disparues après leur décès ont été vues pour la dernière fois à l'étranger et n'ont pas été revues depuis plusieurs années (y compris certaines qui n'ont pas été revues depuis

l'invasion américaine). Il est probable que beaucoup soient décédées, mais il n'existe aucune preuve permettant de l'affirmer.

- Sur les 29 personnes considérées comme décédées, la cause du décès est connue pour 16 d'entre elles.
 - Dix personnes ont été tuées lors d'opérations militaires (pays non précisé).
 - Sept personnes ont été tuées par d'autres groupes terroristes ou par des acteurs impliqués dans le conflit.
 - Cinq personnes ont été tuées par les forces de l'ordre.
 - Quatre personnes se sont suicidées.
- Une personne (Ahmad Waseem) a été arrêtée et inculpée au Canada, mais on pense qu'elle se trouve désormais en Syrie. On ignore si elle est encore en vie (Kwong, 2014).
- Trois autres individus ont été arrêtés avant d'avoir réussi à partir, ont été remis en liberté, ont ensuite réussi à partir et sont aujourd'hui décédés. Un autre homme a été placé en détention, a réussi à partir après sa remise en liberté et a été condamné dans un autre pays.
- Sur les 129 combattants étrangers, 67 ont réussi à quitter le Canada pour ne plus jamais y revenir. 40 autres ont tenté de revenir au moins une fois, mais seuls 38 y sont parvenus.
- On sait que 37 de ceux qui sont revenus avec succès sont en vie.
 - Si seules quatre personnes ayant réussi leur retour n'ont jamais été arrêtées, 22

personnes ayant réussi leur retour n'ont jamais été condamnées pour un délit.

Avant de présenter les données relatives aux issues de la justice pénale (illustrées dans les figures 3 à 5), il est important de préciser les critères d'éligibilité. Par exemple, pour qu'une condamnation soit prise en compte, il faut d'abord que des poursuites aient été engagées. Les figures 3 à 5 comprennent un diagramme de Sankey indiquant les chiffres et les critères d'éligibilité pour chaque issue (à savoir : mise en accusation, arrestation, mode de jugement, condamnation et durée de la peine). Il convient de noter quelques réserves importantes :

- 1) On constate une certaine perte de données d'une étape à l'autre, car il arrive parfois que l'on sache qu'une personne a été arrêtée ou mise en examen, mais que l'on ne dispose d'aucune information sur les étapes suivantes (ou que celles-ci n'aient pas encore eu lieu).
- 2) Les chiffres ci-dessous se fondent sur les 79 personnes sur 129 pour lesquelles nous disposons d'informations sur leur sort. Parmi les 50 autres personnes qui ne figurent pas dans ces chiffres, 24 sont décédées sans avoir été arrêtées ni inculpées (toutes de sexe masculin). Quatre femmes et huit hommes supplémentaires n'ont jamais été

arrêtés ni inculpés et seraient encore en vie (au Canada ou à l'étranger). Aucune des femmes n'ayant jamais été inculpée ni arrêtée n'est revenue au Canada. Un homme a purgé deux peines liées au terrorisme (affaires nationales) avant de devenir un combattant étranger (FTF) et de finir par s'enfuir en Syrie, où il a ensuite été tué. Enfin, 14 hommes auraient été tués, mais il n'existe aucune preuve concrète confirmant leur décès, et ils n'ont jamais été arrêtés ni inculpés.

- 3) Parmi les 79 personnes pour lesquelles nous disposons d'informations, certaines ont été arrêtées sans être inculpées. Cela s'explique souvent par le fait que leur arrestation ou leur détention a eu lieu en dehors du Canada et qu'ils ont été maintenus en détention sans inculpation, ou parce qu'ils sont considérés comme dangereux mais qu'il existe une réticence à les inculper en raison des complications liées aux infractions de cette nature commises dans un autre pays ou une autre juridiction. Dans certains cas, un engagement de ne pas troubler l'ordre public a été imposé à des combattants étrangers en lieu et place d'une mise en accusation ou de poursuites. Par conséquent, certaines personnes ont été arrêtées et soumises à un engagement de ne pas troubler l'ordre public et pourraient

faire l'objet de nouvelles mesures à une date ultérieure.

- 4) Toutes les arrestations et inculpations n'ont pas eu lieu au Canada. Sur les 73 personnes dont l'arrestation a été confirmée dans la figure 3, le Canada figurait parmi les autorités ayant finalement procédé à la détention dans 34 cas. Par ailleurs, des pays tels que la Syrie, l'Afghanistan, les États-Unis, la Turquie et le Mexique (entre autres) ont placé en détention des combattants étrangers en partance pour le Moyen-Orient. Sur les 58 personnes faisant l'objet d'inculpations confirmées, 31 ont été inculpées par le Canada.

La figure 3 présente en détail les issues judiciaires connues concernant les FTF canadiens. Au total, 16 personnes ont été arrêtées sans jamais faire l'objet d'inculpations, trois n'ont pas été inculpées mais se sont vu imposer des conditions d'engagement de ne pas troubler l'ordre public, et pour deux autres, les informations relatives à l'inculpation ne sont pas claires. Par ailleurs, six personnes ont été inculpées sans jamais avoir été arrêtées (inculpation par contumace). Cinq personnes ont été inculpées et ont échappé à l'arrestation, et huit ont été arrêtées et ont fait l'objet d'une mise en accusation, mais se sont finalement vu imposer des engagements de ne pas troubler l'ordre public, en plus de celles qui avaient déjà des engagements de ce type sans avoir été inculpées. 52

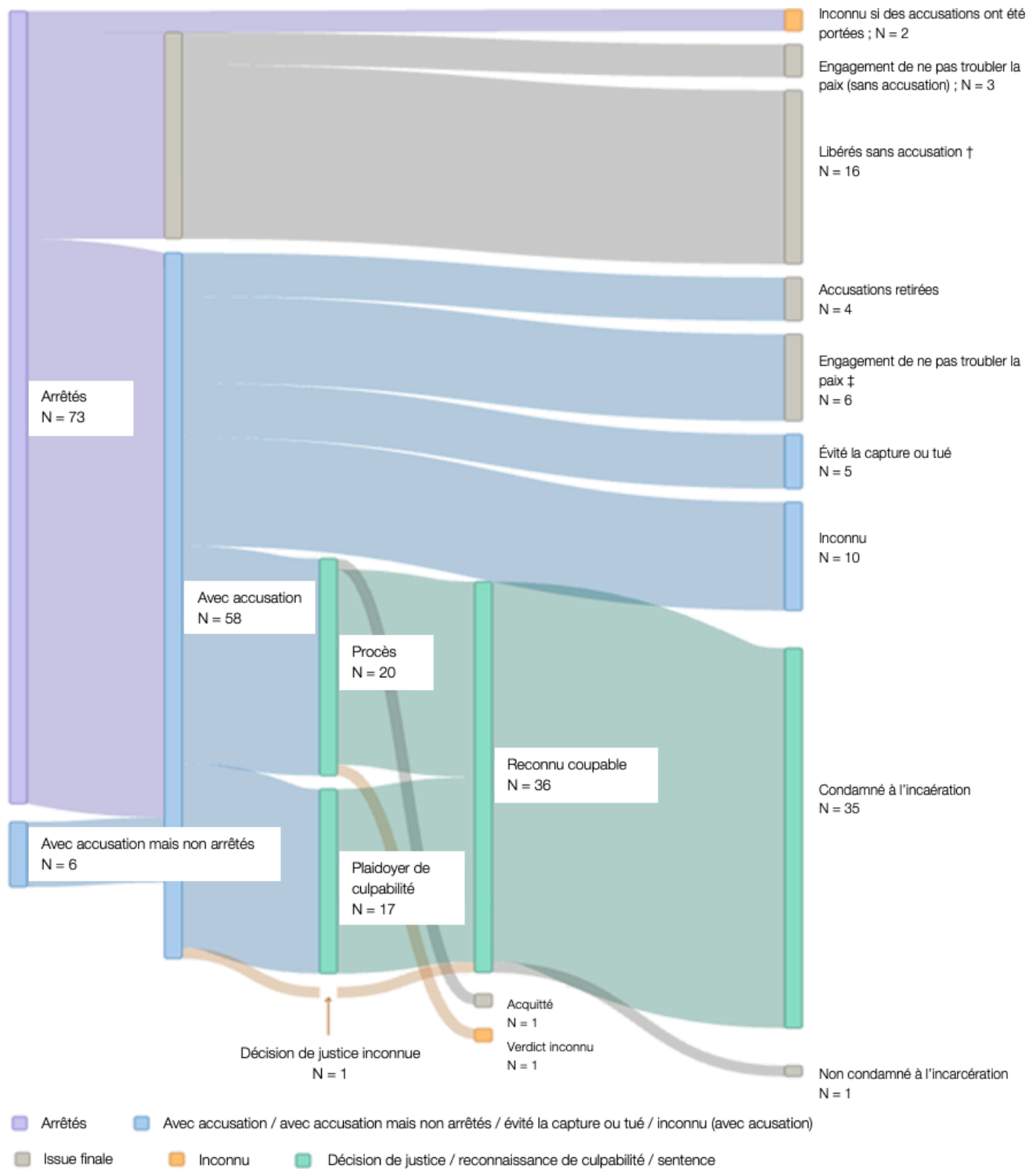
personnes ont été à la fois arrêtées et inculpées ; parmi elles, 17 ont plaidé coupables, 20 ont été jugées (pour une autre personne, le type de décision rendue est inconnu) et quatre ont vu leurs accusations rejetées. Certaines personnes n'ont pas encore fait l'objet d'une décision de justice, tandis que d'autres ont été libérées ou expulsées à l'issue de longues détentions. Parmi celles qui ont été jugées, une seule a été acquittée. Enfin, sur les 36 combattants étrangers reconnus coupables, 35 ont été condamnées à des peines comprenant des périodes d'incarcération, y compris celles qui ont bénéficié d'un crédit de peine pour le temps déjà passé en détention, et une seule n'a pas été condamnée à une peine d'emprisonnement.

Issues selon le sexe

Parmi les combattants étrangers connus pour être décédés, tous sont des hommes (24 sont morts sans avoir été arrêtés ni inculpés pour des crimes liés à leur statut de combattant étranger). Sur les 41 personnes ayant tenté de rentrer au pays, 11 sont des femmes, et l'une des cinq personnes dont le statut de retour est inconnu est une femme. Une femme (Rida Jabbar) et un homme (Wassim Boughadou) étaient tous deux connus pour avoir souhaité rentrer, mais rien n'indique que l'un ou l'autre y soit parvenu. Bien qu'une proportion plus élevée de femmes (61,1 %) ait été inculpée par rapport aux hommes (42,3 %), il est important de noter que les femmes ont affiché un taux de retour réussi

plus élevé (55,6 %) que les hommes (26,1 %), et que toutes les femmes sont en vie et donc potentiellement éligibles à de telles issues. Les figures suivantes illustrent les issues de la procédure pénale pour les hommes éligibles (figure 4) et les femmes éligibles (figure 5).

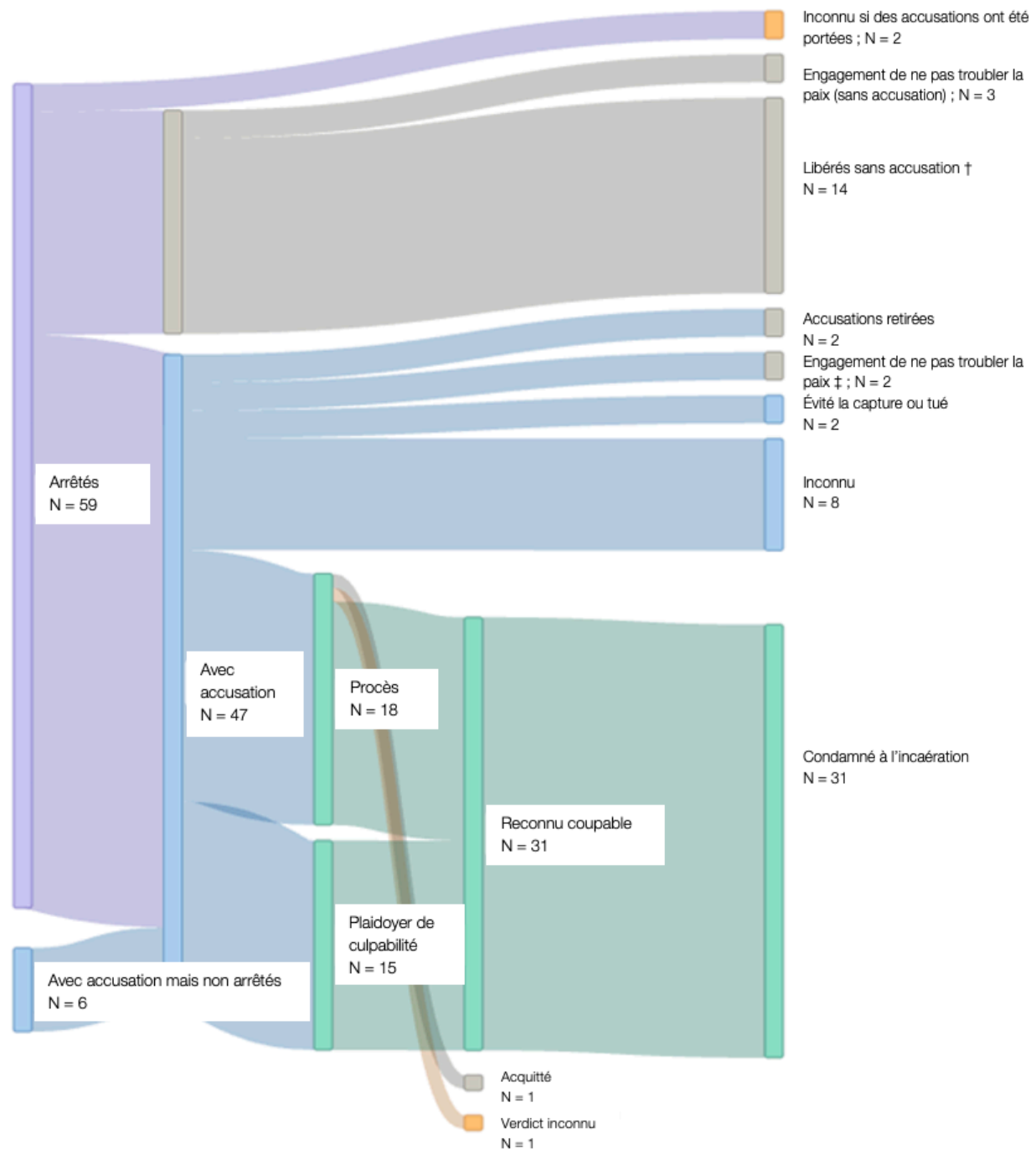
Figure 3. Conséquences pénales pour tous les FTF.



† Les personnes libérées sans accusation étaient souvent détenues à l'étranger, où elles étaient présumées innocents ou soumises à la torture.

‡ Cela correspond aux charges pour engagement de ne pas troubler la paix indiquées dans le diagramme.

Figure 4. Conséquences pénales pour les hommes en situation de première infraction

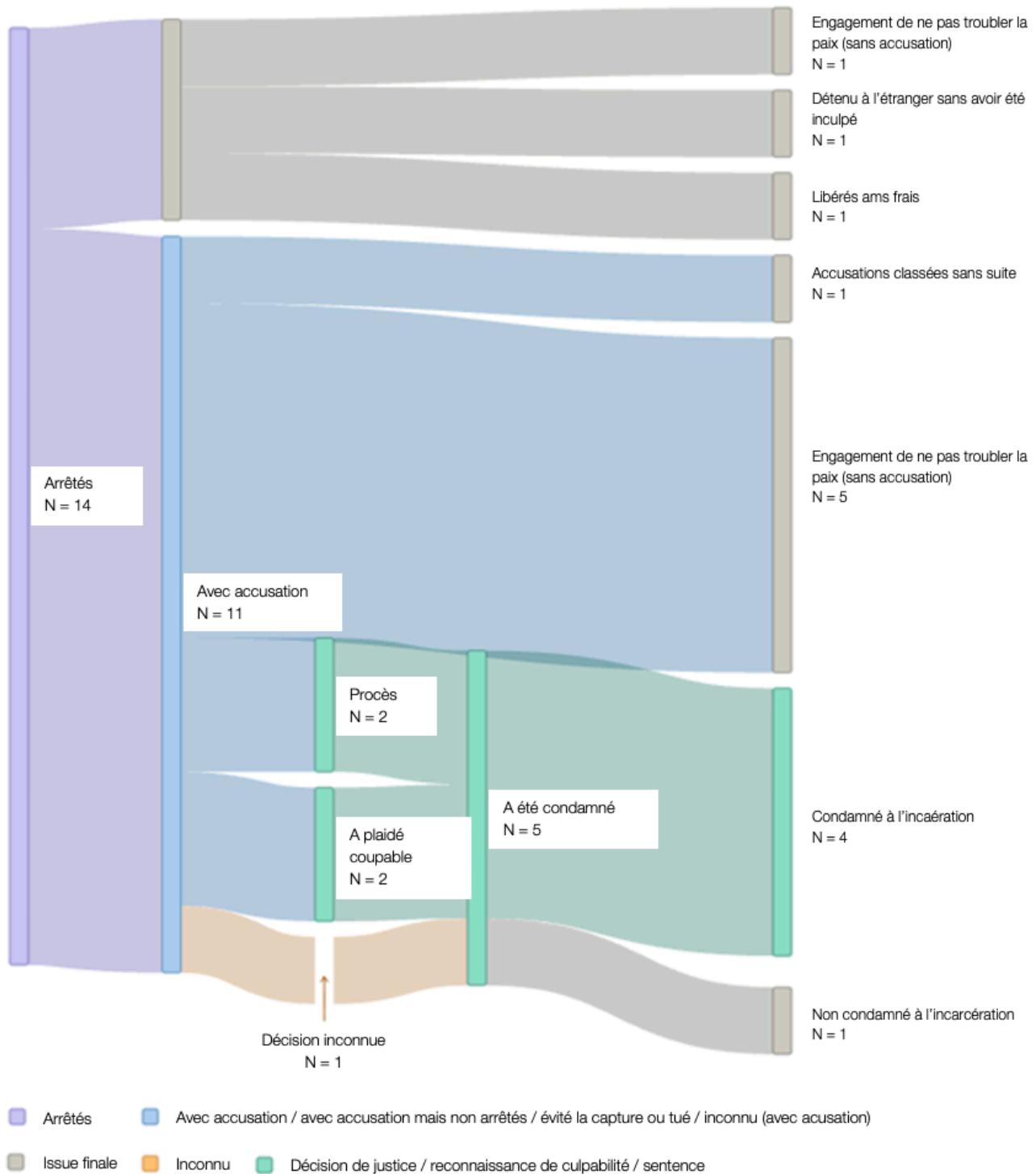


■ Arrêtés ■ Avec accusation / avec accusation mais non arrêtés / évité la capture ou tué / inconnu (avec accusation)
■ Issue finale ■ Inconnu ■ Décision de justice / reconnaissance de culpabilité / sentence

† Les personnes libérées sans accusation étaient souvent détenues à l'étranger, où elles étaient présumées innocentes ou soumises à la torture.

‡ Cela correspond aux charges pour engagement de ne pas troubler la paix indiquées dans le diagramme.

Figure 5. Conséquences pénales pour les femmes en situation de première infraction



Sur les 111 hommes, 59 ont été arrêtés à un moment donné pour leur implication dans des tentatives de rejoindre un réseau terroriste à l'étranger. Au total, 29 sont décédés, mais trois d'entre eux avaient été arrêtés avant leur décès, et cinq ont fait l'objet de poursuites (dont deux ont été à la fois inculpés et arrêtés). Seize hommes ayant été arrêtés n'ont pas été inculpés, dont deux ont fait l'objet d'un engagement de bonne conduite, et six personnes inculpées n'ont pas été arrêtées. Sur les 18 femmes, 14 ont été arrêtées ; l'une d'entre elles a été remise en liberté sans inculpation, une autre a fait l'objet d'un engagement de bonne conduite et une autre est toujours détenue à l'étranger. Aucune femme n'a été inculpée par contumace.

Il est frappant de constater que 42,9 % des femmes ont bénéficié d'une mesure de déjudiciarisation sous forme d'engagement de ne pas troubler l'ordre public, contre 7,3 % des hommes. De plus, l'une des 14 femmes (7,1 %) faisant partie des FTF a vu ses accusations rejetées, tout comme deux des 55 hommes (3,6 %) faisant partie des FTF. Au total, cinq femmes (soit 35,7 % de celles ayant eu un contact avec le système judiciaire pénal) ont fait l'objet d'une procédure judiciaire ; deux ont plaidé coupables, deux ont été jugées et une a suivi une procédure inconnue. En revanche, 33 hommes (soit 60,0 % de ceux ayant eu un contact avec le système judiciaire pénal) ont fait l'objet d'une procédure judiciaire, dont 15 ont plaidé coupables et 18 ont été

jugés. Alors que les cinq femmes ont toutes été condamnées, un homme a été acquitté et, dans un cas concernant un homme ayant effectué son premier voyage, aucune information n'est disponible sur le verdict. Tous les hommes condamnés ont été condamnés à une peine d'emprisonnement, tandis que 20 % des femmes ont reçu une peine n'incluant pas d'emprisonnement.

Tendances au fil du temps

Comme le montrent les statistiques descriptives, l'année moyenne du premier voyage diffère nettement entre les hommes et les femmes. Au-delà de cette distinction importante, d'autres tendances dignes d'intérêt peuvent se dégager au fil du temps. C'est pourquoi nous présentons les graphiques ci-dessous pour illustrer la première année de voyage par sexe (figure 6), l'année du premier voyage et l'appartenance à un groupe pour chaque sexe (figure 7), la première année de voyage pour les Canadiens et les personnes nées à l'étranger (figure 8), ainsi que la première année de voyage pour les personnes dont la tentative a abouti par rapport à celles dont la tentative a échoué (figure 9). Il convient de noter qu'à une exception près, toutes les premières tentatives de voyage ont eu lieu entre 1990 et 2019. Une personne a été exclue des graphiques ci-dessous, car sa première tentative de voyage remonte à 1980. Cette personne est revenue au Canada et a ensuite voyagé à nouveau entre 1990 et 2025 ; elle est donc éligible pour faire partie de

l'échantillon de manière générale, mais ses données constituent une valeur aberrante dans le cadre de cette analyse.

La figure 6 présente l'ensemble des personnes ayant voyagé (à l'exception d'une seule personne datant de 1980). Les tendances nettes qui s'en dégagent – un pic vers 2011 pour les hommes et vers 2013 pour les femmes – ont motivé une analyse plus approfondie par appartenance à un groupe, car ces pics coïncident avec le déclenchement de la guerre civile syrienne et la montée en puissance de l'État islamique. La figure 7 permet d'examiner visuellement les tendances des premières tentatives de départ, par sexe et par affiliation à l'un des trois groupes les plus courants. Au total, 15 femmes et 46 hommes ont tenté de rejoindre l'État islamique, 31 hommes (aucune femme) ont tenté de rejoindre Al-Qaïda, et 10 hommes et 1 femme ont tenté de rejoindre Al-Shabaab. Aucune tentative de départ à l'étranger n'a été enregistrée chez les femmes avant 2000, et la grande majorité de ces tentatives a eu lieu après 2013, parallèlement à la montée en puissance de l'État islamique. Les hommes, en revanche, ont commencé à tenter de partir dès les années 90 et au début des années 2000, généralement en lien avec Al-Qaïda. On a observé une baisse marquée des départs chez les hommes à la suite des invasions américaines de l'Afghanistan en 2001 et de l'Irak en 2003.

Afin d'examiner plus en détail les tendances au fil du temps, la figure 8 présente l'année de la première tentative de départ pour les personnes nées à l'étranger ou au Canada. Il est intéressant de noter qu'avant 2001 et les événements du 11 septembre, peu de personnes nées au Canada ont tenté de partir. Cependant, cette tendance s'est ensuite radicalement inversée : les Canadiens ont d'abord dépassé le nombre de premières tentatives des personnes nées à l'étranger en 2009, mais leur présence est restée systématiquement plus importante à partir de 2012. Les premières tentatives des personnes nées à l'étranger sont restées relativement constantes en dehors de la période 2005-2010, durant laquelle seules deux personnes nées à l'étranger ont tenté de voyager. Cela coïncide à nouveau avec l'ère de la surveillance et de la sécurité post-11 septembre, ainsi qu'avec l'invasion américaine de l'Irak.

Enfin, la figure 9 fournit des informations sur le succès des tentatives de voyage au fil du temps, en fonction de l'année du premier voyage. 111 personnes ont mené à bien leurs tentatives de voyage et 26 ont échoué, 9 ayant connu les deux cas⁷ et 1 n'ayant connu ni l'un ni l'autre (Shehroze Chaudhry a été accusé et a fait l'objet d'une enquête pour avoir tenté de voyager, mais il a été établi par la suite qu'il s'agissait d'un canular). Dans un monde idéal, toutes

⁷ Ces 9 personnes apparaissent dans les données de 1998 (1), 2000 (1), 2010 (1), 2012 (2), 2013 (1), 2014 (1), 2016 (1) et 2019 (1).

les tentatives de chaque individu seraient recensées et évaluées séparément, mais cela n'était pas réalisable avec des données issues de sources ouvertes. Ce graphique montre donc plutôt le nombre d'individus ayant eu au moins une tentative réussie (en haut) ou au moins une tentative infructueuse (en bas), en fonction de l'année de leur premier voyage. La figure 9 montre qu'avant 2014, les FTF en

provenance du Canada avaient tendance à être relativement fructueuses : ce n'est qu'à partir de 2014 que les tentatives infructueuses ont augmenté au point de rivaliser avec la proportion de tentatives réussies, et ce n'est qu'en 2016 que le nombre de personnes voyageant pour la première fois avec une tentative infructueuse a dépassé celui des tentatives réussies.

Figure 6. Année du premier voyage, par sexe

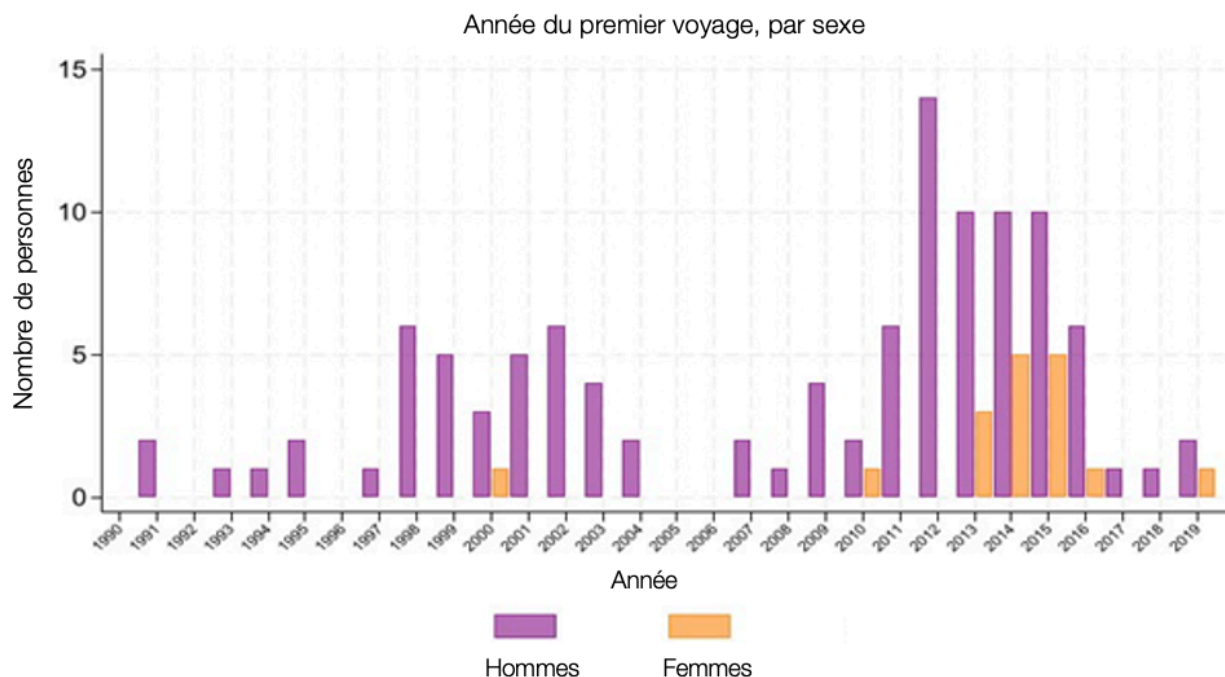


Figure 7. Année du premier voyage, par sexe et par affiliation à un groupe

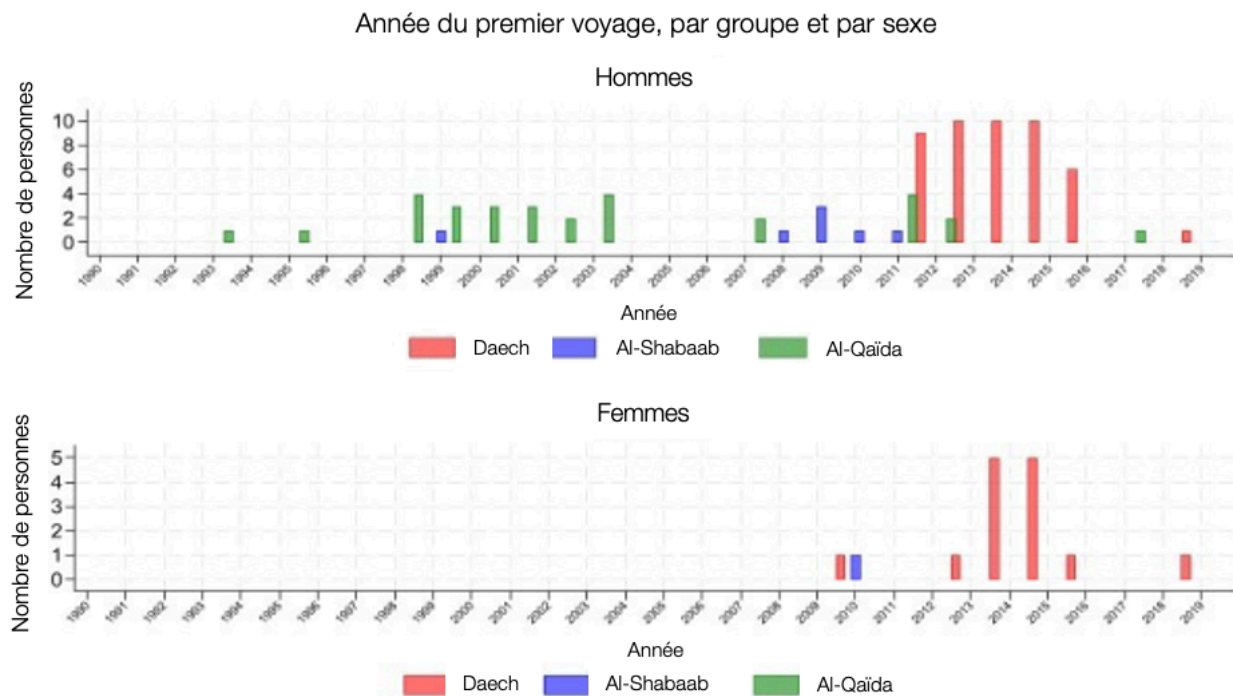


Figure 8. Année du premier voyage, par lieu de naissance

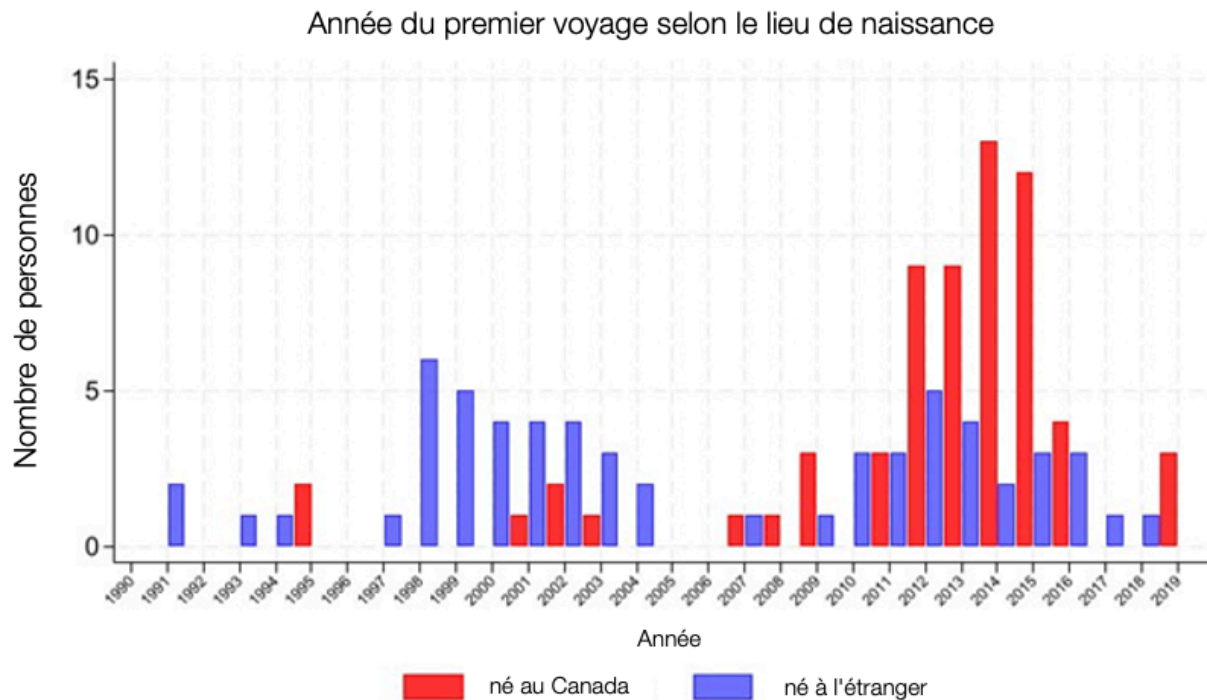
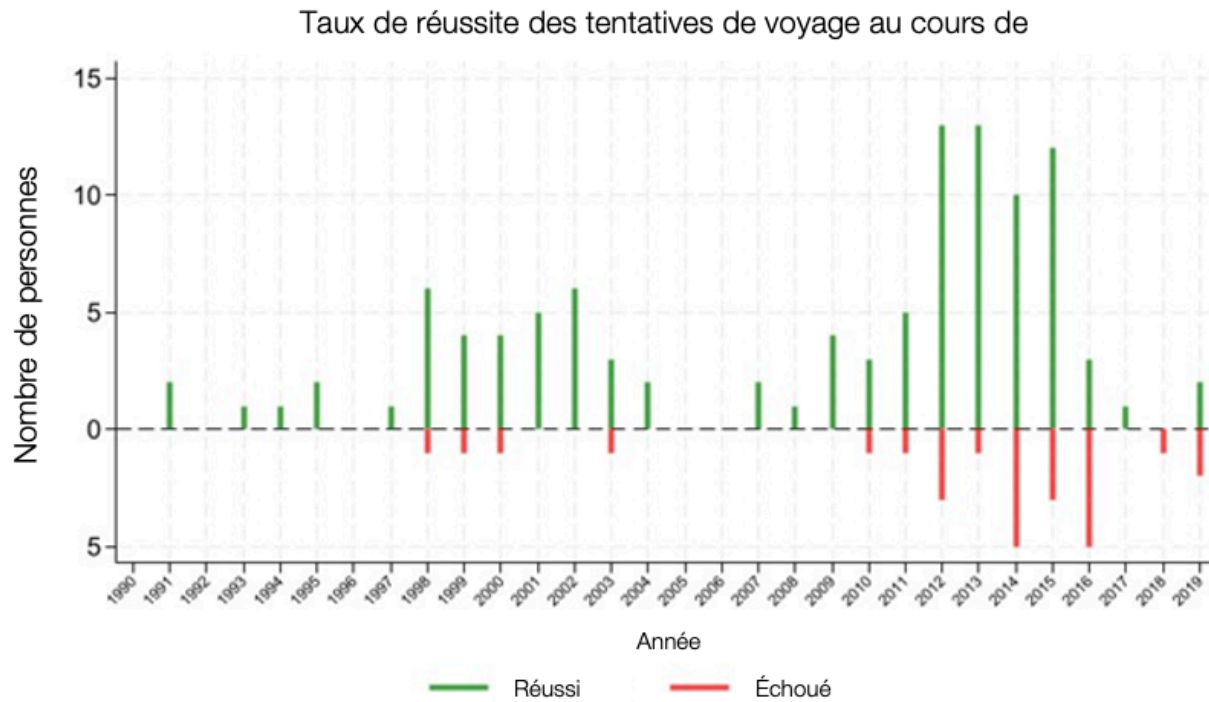


Figure 9. Taux de réussite des tentatives de voyage, par année du premier voyage



DISCUSSION

Au sein de notre échantillon, les combattants terroristes étrangers (CTE) canadiens étaient, en moyenne, majoritairement des hommes, d'origines ethniques variées, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, célibataires, actifs, citoyens canadiens et âgés d'environ 25 ans lors de leur première tentative de départ. La majorité des membres de notre échantillon adhéraient à des idéologies islamistes radicales et avaient réussi au moins une tentative de départ. Ces caractéristiques démographiques générales contredisent une grande partie des fausses représentations qui circulent actuellement dans la sphère politique au sujet des combattants terroristes étrangers. Par exemple, étant donné que 84,7 % des combattants terroristes étrangers de sexe masculin et 100 % des femmes de l'échantillon étaient des citoyens canadiens, une politique gouvernementale de restriction des migrations, présentée comme une méthode de prévention pour lutter contre l'extrémisme violent, ne serait pas efficace pour empêcher l'engagement de combattants terroristes étrangers. Un autre discours courant consiste à affirmer qu'un niveau d'éducation plus élevé pourrait constituer un facteur de protection important contre l'extrémisme violent (Stephens, Sieckelink & Boutellier, 2021). Cependant, notre échantillon indique que la plupart des combattants terroristes étrangers du Canada fréquentaient des établissements d'enseignement supérieur,

ce qui suggère une cohorte relativement bien éduquée (ce qui concorde avec d'autres études sur l'extrémisme, telles que celle d'Ismail et al., 2020). Ce constat n'invalide pas la capacité de l'éducation à atténuer le recrutement terroriste, mais nous encourage à éviter les associations simplistes et à explorer des dynamiques plus complexes.

Un autre sujet de controverse concerne la relation entre l'immigration au Canada et les personnes quittant le pays pour aller combattre à l'étranger. De nombreux pays ont cherché à restreindre l'immigration afin de renforcer la sécurité nationale. Cela transparaît clairement dans le discours de l'administration Trump autour du premier « interdiction des musulmans » aux États-Unis (Fullerton, 2017 ; Wadhia, 2018), puis à nouveau dans le décret présidentiel signé par le président Trump dès son entrée en fonction pour un second mandat et dans les proclamations qui ont suivi (Trump, 2025). Historiquement, d'autres pays, comme l'Australie, ont durci leur politique d'immigration sous prétexte de sécurité nationale (Humphrey, 2013). Le Canada a renforcé ses restrictions en matière d'immigration en 2025 et 2026, invoquant lui aussi la sécurité nationale comme justification (Policzer & Lopez, 2026). Notre étude apporte un soutien mitigé à ces affirmations, puisque 45,9 % des combattants terroristes étrangers de sexe masculin et 83,3 % de ceux de sexe féminin sont nés au Canada et vivaient dans les provinces les plus peuplées du

pays. De plus, seule la moitié environ (55,4 %) des combattants terroristes étrangers canadiens identifiés étaient classés, d'un point de vue ethnique, comme originaires de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ce qui constitue clairement la source de préoccupation d'une grande partie de la rhétorique politique.

Étant donné que des personnes nées au Canada partent combattre à l'étranger puis cherchent à revenir, cela renforce encore la nécessité de mettre en œuvre des initiatives de programmes sociaux visant à dissuader davantage ces personnes de partir, ainsi qu'à réhabiliter les combattants terroristes étrangers de retour au pays afin de favoriser une réinsertion sociale plus positive et prosociale. Cela va dans le sens des conclusions de recherches selon lesquelles les approches efficaces intègrent de plus en plus l'aide psychosociale (Rigotti & Barboza, 2021), les interventions de sortie (Malet & Hayes, 2020), l'engagement communautaire (Grossman & Barolsky, 2019), ainsi que des procédures juridiques visant à prévenir la récidive et à réduire la stigmatisation (Jawaid, 2017).

Bien qu'il existe certaines similitudes entre les sexes, de nombreuses différences clés sont présentes. Plus précisément, les hommes étaient plus susceptibles d'être issus de milieux multiculturels, tandis que 47 % des femmes FTF ont été classées comme « blanches ». De même, un pourcentage bien plus élevé de femmes (41,2 %) étaient mariées avant leur départ

que leurs homologues masculins (22,5 %). Sur le plan chronologique, les femmes ont commencé à partir à l'étranger plusieurs années après les FTF masculins, leur date moyenne de premier départ se situant environ cinq ans et demi plus tard (2007,9 contre 2013,5). Cela pourrait s'expliquer par des changements dans la politique et les priorités de leurs groupes d'appartenance. Par exemple, à l'origine, l'État islamique n'autorisait pas les femmes à participer aux combats et concentrait son recrutement sur les hommes. Cependant, par nécessité, cette politique a par la suite évolué (Pokalova, 2020). Bien que l'extrémisme islamique fût l'idéologie la plus répandue, seuls les hommes adhéraient à des idéologies d'extrême droite, tandis que les femmes étaient les seules combattantes étrangères à adhérer à des idéologies d'extrême gauche. Ces différences suggèrent que les programmes sociaux pourraient être plus efficaces s'ils ciblaient les facteurs d'engagement des combattants étrangers en tenant davantage compte du genre, plutôt que de s'appuyer sur une mise en œuvre plus générale fondée uniquement sur les tendances idéologiques. Alors que des recherches antérieures ont montré que le mariage est courant chez les combattants étrangers canadiens (Harris-Hogan et al., 2025), nos données démontrent que ce phénomène concerne principalement les combattantes étrangères avant leur départ.

Nous avons également constaté que la plupart des combattants de retour ont fait

l'objet de sanctions traditionnelles (c'est-à-dire qu'ils ont été inculpés et jugés par le système de justice pénale) d'une manière explicitement genrée. Si les femmes ont été inculpées à un taux plus élevé que les hommes (61,1 % contre 42,3 %), cela s'explique en grande partie par les taux de survie et de retour des femmes par rapport à ceux des hommes. De plus, le recours à des engagements de ne pas troubler l'ordre public plutôt que de chercher à obtenir une condamnation à l'encontre des femmes inculpées ou arrêtées était beaucoup plus fréquent que chez les hommes. Le recours fréquent aux sanctions et à l'incarcération pour les hommes pourrait indiquer que la réponse du Canada face aux combattants étrangers ne tient pas suffisamment compte des options de prise en charge destinées aux hommes afin de faciliter leur réinsertion et de les préparer à réintégrer la société. Par ailleurs, les programmes de réinsertion, en particulier ceux destinés aux hommes, devraient s'interroger sur la question de savoir si leurs méthodes ne renforcent pas les conceptions mêmes de la masculinité qui ont contribué à leurs actes au départ (Bloom, 2025 ; Robinson, 2026 ; Rothermel & Shepherd, 2023 ; Stenger, 2024). Il s'agit d'une question à laquelle les gouvernements national et provinciaux devraient accorder la priorité, compte tenu de la large répartition géographique des cas à travers le pays.

Les 29 combattants étrangers décédés étaient tous des hommes, et les femmes étaient plus susceptibles de revenir (55,6

%) que les hommes (26,1 %), ce qui explique en partie la différence dans les poursuites judiciaires qui ont finalement été engagées à leur encontre. Il convient de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les femmes sont plus enclines à rentrer que les hommes. Les cas récents de combattants étrangers de retour au pays (par exemple, Helena Carson, Dina Kalouti) concernaient principalement des femmes. Cela pourrait s'expliquer par plusieurs raisons, notamment le fait que la perception de la menace que représente un combattant étranger de retour au pays est influencée par son genre, ou que la perception de son comportement à l'étranger (combat direct ou soutien indirect) peut également dépendre de son genre. D'autres explications possibles pourraient inclure le fait que certaines femmes de retour aient été manipulées pour partir au départ, qu'elles aient été maltraitées ou victimes d'abus à l'étranger, ou qu'elles soient revenues pour protéger leurs enfants. Quoi qu'il en soit, il reste des combattants étrangers canadiens dans des camps de détention qui souhaitent rentrer, et il devrait exister un processus standardisé ou transparent permettant de déterminer quand et pourquoi le retour d'un combattant étranger est facilité.

Outre les implications concernant la perception de la menace représentée par un combattant étranger, parmi les personnes arrêtées, les femmes combattantes étrangères étaient également plus susceptibles de se voir imposer des

engagements de ne pas troubler l'ordre public (42,9 % contre 7,3 %) et moins susceptibles d'être condamnées à une peine d'emprisonnement (80,0 % des femmes condamnées contre 100,0 % des hommes condamnés) que leurs homologues masculins, ce qui suggère un parti pris au sein du système judiciaire en faveur d'un traitement plus clément lors de la procédure et du jugement. Cela pourrait également résulter des rôles différents que les femmes et les hommes ont joués au sein d'organisations telles que l'État islamique, et de la menace pour la sécurité variable qu'ils sont perçus comme représentant en conséquence.

L'impératif moral qui incombe aux États de rapatrier leurs ressortissants et de garantir des procès équitables complique encore davantage la situation, en particulier lorsque les systèmes judiciaires des pays de destination peuvent manquer de capacités pour assurer des procédures équitables (Brookings, 2015 ; Mehra & Paulussen, 2019).

Ces obligations juridiques et morales soulignent la nécessité d'une compréhension nuancée des responsabilités des États envers leurs citoyens, mettant l'accent sur l'importance de respecter les droits de l'homme même face à des préoccupations sécuritaires (Brookings, 2015 ; Mehra & Paulussen, 2019). Alors que les gouvernements sont confrontés à ces défis aux multiples facettes, ils doivent également prendre en compte les implications sociétales de leurs

politiques concernant le retour des combattants étrangers. L'opinion publique se montre souvent hostile aux efforts de rapatriement en raison des craintes liées au terrorisme, ce qui complique la mobilisation de la volonté politique et nécessite des stratégies de communication minutieuses pour susciter le soutien du public en faveur des initiatives de réinsertion (Brookings, 2015). En fin de compte, parvenir à une approche équilibrée qui réponde aux préoccupations en matière de sécurité tout en favorisant la réintégration des rapatriés reste un défi crucial pour les gouvernements du monde entier.

Compte tenu des défis complexes auxquels les États sont confrontés lorsqu'ils traitent le cas des combattants étrangers de retour, une recommandation clé consiste à mettre en place des parcours flexibles pour accompagner ces individus en fonction d'une évaluation individualisée des risques, un processus qui rassemble des parties prenantes issues de multiples secteurs afin de soutenir plus efficacement la réintégration des personnes de retour. L'Indonésie a commencé à mettre en œuvre des évaluations des risques dans le cadre de son processus national de prise de décision concernant les combattants de retour (Wibisono & Maulana, 2023). Les résultats de ces évaluations peuvent ensuite servir de base à l'élaboration de plans d'intervention sur mesure. Des succès ont déjà été enregistrés dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent et de la déradicalisation. Par

exemple, le Royaume-Uni et l'Australie ont mis en place des centres d'évaluation des menaces ciblées (FTAC), qui regroupent sous un même toit la police, les services de santé et d'autres acteurs clés afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins d'un combattant de retour grâce à un outil d'évaluation des risques individualisé (Barry-Walsh, James & Mullen, 2020 ; James, Kerrigan, Forfar, Farnham & Preston, 2010). Compte tenu de cette dispersion géographique des combattants étrangers (FTF) canadiens, un modèle similaire aux FTAC pourrait s'avérer bénéfique s'il était intégré au dispositif canadien de lutte contre l'extrémisme violent (CVE).

Toutes les femmes FTF analysées dans la base de données sont des citoyennes canadiennes, et bon nombre des hommes FTF sont morts dans des conflits à l'étranger. Les hommes meurent souvent

de manière disproportionnée car ce sont eux qui sont impliqués dans le conflit, tandis que les femmes assument d'autres rôles, comme celui de s'unir par mariage sans combattre directement (en particulier dans les pays de la région MENA, mais comme nous l'avons évoqué plus haut, cela varie au cours de la période couverte par notre collecte de données). En raison de ces tendances, la réinsertion en cours des FTF présente des spécificités liées au genre. Le projet de recherche actuel met en évidence les variations démographiques chez les FTF canadiens, en soulignant que le genre est associé à des écarts au sein de l'échantillon, ce qui souligne la nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent (CVE) et de la justice pénale au Canada, un modèle plus flexible et mieux adapté à l'évolution démographique.

RÉFÉRENCES

- Aldoughli, R. (9 juin 2025). Combattre au-delà des frontières : décrypter les motivations complexes des combattants syriens engagés dans des conflits à l'étranger. *Critical Military Studies*.
- Amirault, J., Bouchard, M., Farrell, G. et Andresen, M. A. (2016). La criminalisation du terrorisme au Canada : étude des peines prononcées à l'encontre des auteurs d'actes terroristes de 1963 à 2010. *The Journal of Criminal Law and Criminology* (1973-), 769-810.
- Barry-Walsh, J., James, D. V., & Mullen, P. E. (2020). Centres spécialisés dans l'évaluation des menaces : prévenir les préjudices et faciliter la prise en charge dans les cas de menaces visant des personnalités publiques et chez les personnes considérées comme présentant un risque de violence isolée motivée par un sentiment de grief. *CNS spectrums*, 25(5), 630-637.
- Basit, A. (2014). Les combattants étrangers en Irak et en Syrie — Pourquoi sont-ils si nombreux ? *Counter Terrorist Trends and Analysis*, 6(9).
- Bloom, M. (2025). *Menaces voilées : les femmes et le djihad mondial*. Cornell University Press.
- Borum, R., & Fein, R. (2017). La psychologie des combattants étrangers. *Studies in Conflict & Terrorism*, 40(3), 248–266.
<https://doi.org/10.1080/1057610X.2016.1154346>.
- Brookings (2015). Les combattants étrangers de retour : criminalisation ou réintégration ? Brookings. <https://www.brookings.edu/articles/returning-foreign-fighters-criminalization-or-reintegration>.
- Byman, D. (2015) . Les retours au pays : que se passe-t-il lorsque les combattants étrangers arabes d'Irak et de Syrie rentrent chez eux ? *Studies in Conflict & Terrorism*, 38(8), 581–602. <https://doi.org/10.1080/1057610X.2015.1059105>.
- Étude du Centre d'études sur la sécurité (CSS). (2014). *Combattants étrangers : aperçu des mesures prises dans onze pays*. Centre d'études sur la sécurité (CSS), ETH Zurich.

- Chermak, S. M., Freilich, J. D., Greene-Colozzi, E., & Klein, B. R. (2025). Recherche open source en criminologie et en justice pénale. *Annual Review of Criminology*, 8(1), 141-170.
- Coolsaet, R., & Renard, T. (2018). Le retour des combattants étrangers aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique : politiques et défis. *Centre international de lutte contre le terrorisme (ICCT)*.
- Cragin, R. K. (2017a). Le défi des combattants étrangers de retour au pays. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 33(3), 292–312.
<https://doi.org/10.1177/1043986217699591>.
- Cragin, R. Kim. (2017b). Les attentats de Paris de novembre 2015 : l'impact des combattants étrangers de retour au pays. *Orbis*. 61(2) : 212-226.
- Cragin, R. K. (2025). Les combattants terroristes étrangers : une menace en stagnation. *CTC Sentinel*, novembre/décembre, 57–62.
- Dawson, L. L., Rostami, A., Mondani, H., Harris-Hogan, S., & Amarasingam, A. (2025). Une analyse comparative des combattants étrangers canadiens et suédois. *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 17(2), 141–163.
- De Bie, J. L., De Poot, C. J., & Van Der Leun, J. P. (2015). Évolution du mode opératoire des combattants étrangers djihadistes originaires des Pays-Bas entre 2000 et 2013 : une analyse des scénarios criminels. *Terrorism and Political Violence*, 27(3), 416-440.
- Dmello, J. R., Perliger, A., & Sweeney, M. (2022). La violence de l'autonomisation politique : le succès électoral et la facilitation du terrorisme en République de l'Inde. *Terrorism & Political Violence*, 34(7), 1281-1304.
- Dmello, J. R. & Bichler, G. (2020). Évaluation de l'impact des injonctions civiles contre les gangs sur l'utilisation des médias en ligne par les gangs de rue criminels. *International Journal of Cyber Criminology*, 14(1), 44-62.
- Fainberg, A. (2017). Et nous voilà : l'évolution des flux de combattants étrangers vers la Syrie et l'Irak entre 2013 et 2016. *Institut international de lutte contre le terrorisme*.

- Freilich, J. D., Chermak, S. M., Belli, R., Gruenewald, J., & Parkin, W. S. (2014). Présentation de la base de données américaine sur la criminalité extrémiste (ECDB). *Terrorism and Political Violence*, 26, 372–384. <https://doi.org/10.1080/09546553.2014.849448>.
- Fullerton, M. (2017). Trump, agitation et terrorisme : l'interdiction américaine en matière d'immigration et de réfugiés. *International Journal of Refugee Law*, 29(2), 327-338.
- Githigaro, J. (2024). Points de vue des responsables de la sécurité sur les défis de la réintégration des anciens combattants terroristes étrangers d'Al-Shabaab au Kenya. *Terrorism and Political Violence*, 1-13.
- Gregg, H. S. (2023). Mythes des héros et radicalisation. Dans *Radicalisation : une perspective mondiale et comparative*, J. R. Lewis et A. N. Khan (dir.). C. Hurst & Co. Ltd.
- Grossman, M., & Barolsky, V. (2019). *Réintégration des enfants, des femmes et des familles revenant en Australie depuis des zones de conflit à l'étranger : le rôle du soutien communautaire*. Alfred Deakin Institute for Citizenship and Globalisation, Université Deakin.
- Harris-Hogan, S., Amarasingam, A., & Dawson, L. L. (2024). Une analyse comparative des combattants étrangers australiens et canadiens se rendant en Syrie et en Irak. *Studies in Conflict & Terrorism*, 47(10), 1230–1260. <https://doi.org/10.1080/1057610X.2022.2148222>.
- Hegghammer, T. (2013). Dois-je rester ou dois-je partir ? Explication des variations dans le choix des djihadistes occidentaux entre le combat sur le territoire national et à l'étranger. *American Political Science Review*, 107(1), 1-15.
- Hegghammer, T. (2010). La montée en puissance des combattants étrangers musulmans : l'islam et la mondialisation du djihad. *International Security*, 35 (3), 53-94.
- Horgan, J., Shortland, N., Abbasciano, S., & Walsh, S. (2016). Les actes sont plus éloquentes que les mots : une analyse comportementale de 183 individus condamnés pour des infractions terroristes aux États-Unis de 1995 à 2012. *Journal of Forensic Sciences*, 61(5), 1228-1237.
- Humphrey, M. (2013). Migration, sécurité et insécurité. *Journal of Intercultural Studies*, 34(2), 178-195.

- Ingram, H. J., Coleman, J., Doctor, A. C., & Margolin, D. (2022). Le dilemme du rapatriement et de la réintégration : comment les États gèrent le retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. *Journal for Deradicalization*, (31), 119.
- Ismail, M., Shah, A. A., Saleem, K., & Khan, A. (2022). Pourquoi les jeunes diplômés sont-ils enclins à l'extrémisme : le cas des établissements d'enseignement supérieur au Pakistan. *Asian Journal of Comparative Politics*, 7(3), 419-434.
- James, D. V., Kerrigan, T. R., Forfar, R., Farnham, F. R., & Preston, L. F. (2010). Le Centre d'évaluation des menaces obsessionnelles : prévenir les préjugés et faciliter la prise en charge. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 21(4), 521-536.
- Jassem, F., & Arroyo, I. (7 décembre 2025). La Syrie après Assad : une année en chiffres. *The National*.
- Jawaid, A. (2017). Des combattants étrangers aux rapatriés : les défis des politiques de réhabilitation et de réintégration. *Journal of Peacebuilding & Development*, 12(2), 102-107.
- Jensen, M., James, P., & Tinsley, H. (2016). *Aperçu : Profils de radicalisation individuelle aux États-Unis – Combattants étrangers (PIRUS-FF)*. START.
- Joireman, S. (5 décembre 2025). L'espoir et les difficultés ont poussé les réfugiés syriens à rentrer chez eux — mais beaucoup retrouvent des maisons détruites et font face à des conflits fonciers. *The Conversation*.
- Kakhki, L. A. (2021). *Dans l'œil aveugle à la dimension de genre de la lutte internationale contre le terrorisme : le cas des combattantes terroristes étrangères à Al-Hol*. Université Webster.
- Kwong, M. (5 août 2014). L'affaire Ahmad Waseem illustre le problème des combattants étrangers au Canada. *CBC News*, <https://www.cbc.ca/news/canada/ahmad-waseem-case-illustrates-canada-s-foreign-fighter-problem-1.2727328>.
- Malet, D., & Hayes, R. (2018). Les combattants étrangers de retour au pays : une menace indéfinie ? *Terrorism and Political Violence*, 1–19.
<https://doi.org/10.1080/09546553.2018.1497986>

- Medeiros, E. (2007) . Intégrer la santé mentale dans la réhabilitation post-conflit : le cas des enfants soldats sierra-léonais et libériens. *Journal of Health Psychology*, 12(3), 498-504.
- Mehra, T. & Paulussen, C. (2019). Le rapatriement des combattants étrangers et de leurs familles : options, obligations, moralité et vision à long terme. *ICCT*.
<https://icct.nl/publication/repatriation-foreign-fighters-and-their-families-options-obligations-morality-and-long>.
- Millar, K. M. (2025). Genre, sexualité, art de la guerre et construction de la citoyenneté américaine après le 11 septembre. *Dædalus*, 154(4), 258-273.
- Mishali-Ram, M. (2018). Les combattants étrangers et le djihad transnational en Syrie. *Studies in Conflict & Terrorism*, 41(3), 169–190.
<https://doi.org/10.1080/1057610X.2016.1208280>.
- Morris, A. C. (2024). Qui devient combattant étranger ? Caractéristiques des soldats de l'État islamique. *Terrorism and Political Violence*, 36(2), 246–264.
<https://doi.org/10.1080/09546553.2021.1976212>.
- Obama, Barack H. 24 septembre 2014. « Discours du président lors du sommet du Conseil de sécurité de l'ONU sur les combattants terroristes étrangers ». Maison Blanche, Bureau du secrétaire de presse.
<https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2014/09/24/remarks-president-un-security-council-summit-foreign-terrorist-fighters>.
- Nesbitt, M., & Wylie, I. M. (2020). Étude empirique et qualitative des témoignages d'experts dans les affaires de terrorisme au Canada : de novembre 2001 à décembre 2019. *Man. LJ*, 43, 49-110.
- Paulussen, C., Nijman, J. E., & Lismont, K. (2017). Santé mentale et phénomène des combattants étrangers : une étude de cas aux Pays-Bas. *ICCT*.
- Perešin, A. (2015). Attraction fatale : les musulmanes occidentales et l'État islamique. *Perspectives on Terrorism*, 9(3), 21-38.
- Pokalova, E. (2019). Facteurs à l'origine du phénomène des combattants étrangers en Syrie et en Irak. *Studies in Conflict & Terrorism*, 42(9), 798–818.
<https://doi.org/10.1080/1057610X.2018.1444951>

Pokalova, E. (2020). *Returning Islamist foreign fighters*. Springer International Publishing.

Policzer, Pablo et Paula Vargas Lopez (3 juin 2026). « La nouvelle loi sur l'immigration pourrait rendre le Canada moins sûr, et non l'inverse. » Policy Options Politiques. Le projet de loi C-12 sur l'immigration ne rendra pas le Canada plus sûr. Consulté le 7/7/2026.

Service des poursuites pénales du Canada. (2014). *Reconnaissance de culpabilité et condamnation dans une affaire de terrorisme*. Service des poursuites pénales du Canada. https://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/nws-nvs/2014/17_09_14.html.

Renard, T. (2023). L'Europe et ses combattants étrangers de retour : aperçu de la réponse politique. Dans : Capone, F., Paulussen, C., Mignot-Mahdavi, R. (éd.) *Returning Foreign Fighters : Responses, Legal Challenges and Ways Forward*. T.M.C. Asser Press, La Haye. https://doi.org/10.1007/978-94-6265-571-3_2.

Rigotti, C., & Barboza, J. Z. (2021). Analyse de la question des rapatriés : comment l'Union européenne et ses États membres gèrent le retour des combattants étrangers et de leurs familles. *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 103(916-917), 681-703.

Robinson, T. (2026). La radicalisation de la masculinité : une perspective du travail social sur la compréhension et la prévention de la radicalisation masculine. *Journal for Deradicalization*, (47), 118-220.

Rothermel, A. K., & Shepherd, L. J. (2023). *Le genre et la gouvernance du terrorisme et de l'extrémisme violent*. Routledge.

Schmid, A. P. (2015). Estimations du nombre de combattants (terroristes) étrangers : problèmes conceptuels et liés aux données. *Centre international de lutte contre le terrorisme – La Haye*.

Speckhard, A., Shajkovci, A., & Yayla A. S. (2018). Ont-ils fait défection de l'État islamique ou sont-ils simplement rentrés, et pour combien de temps ? – - Les défis pour l'Occident face au retour des combattants étrangers. *Homeland Security Affairs*, 14(1).

Stenger, H. (2024). *Retour au pays : une analyse intersectionnelle du rapatriement, de la réhabilitation et de la réintégration des rapatriés de l'État islamique* (Vol. 2). Walter de Gruyter GmbH & Co KG.

- Stenger, H. (2024). Intersectionnalité et réinsertion : comment les préjugés liés au genre, à la race et à la religion structurent la réinsertion et la réintégration des femmes de retour au pays. *Critical Studies on Terrorism*, 17(2), 248-274.
- Stenger, H. (2023). Victime ou coupable : les politiques de rapatriement des combattants étrangers et la construction de « récits de menace » genrés et racialisés. *European Journal of International Security*, 8(1), 1-24.
- Stephens, W., Sieckelinck, S., & Boutellier, H. (2021). Prévenir l'extrémisme violent : une revue de la littérature. *Studies in Conflict & Terrorism*, 44(4), 346-361.
- Observatoire syrien des droits de l'homme. (2025). 14e anniversaire de la révolution syrienne : Près de 657 000 personnes tuées depuis mars 2011.
- The New York Times. (9 novembre 2016). Trois heures de terreur à Paris. The New York Times. <https://www.nytimes.com/interactive/2015/11/13/world/europe/paris-shooting-attacks.html> Consulté le 16/12/2025.
- The Counter Extremism Project. (21 mars 2025). Profil de Mehdi Nemmouche. *The Counter Extremism Project*. <https://www.counterextremism.com/extremists/mehdi-nemmouche> Consulté le 16/12/2025.
- Trump, Donald J. (16 décembre 2025). « RESTRICTION ET LIMITATION DE L'ENTRÉE DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS AFIN DE PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES ÉTATS-UNIS ». Whitehouse.gov. Consulté le 7 juillet 2026.
- Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. (s.d.). Le Programme mondial sur les poursuites, la réhabilitation et la réintégration (PRR). *Nations Unies*. <https://www.un.org/counterterrorism/en/global-programme-prosecution-rehabilitation-and-reintegration-prr>
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (s.d.). Combattants terroristes étrangers. *Nations Unies*. <https://www.unodc.org/unodc/en/terrorism/expertise/foreign-terrorist-fighters.html>
- Office des Nations unies contre la drogue et le crime. (2017). Une coopération renforcée est nécessaire pour faire face au danger que représentent les combattants étrangers de retour au pays, déclare le chef du bureau de lutte contre le terrorisme devant le Conseil de sécurité. *Nations unies*. <https://press.un.org/en/2017/sc13097.doc.htm>

- Van Leuven, D., Mazurana, D., & Gordon, R. (2016). Analyse du recrutement et de l'utilisation des hommes et femmes étrangers au sein de l'EIL sous l'angle du genre. Dans *Foreign fighters under international law and beyond* (pp. 97–120). T.M.C. Asser Press.
- Van Ostaeyen, P., & Van Vlierden, G. (2018). Nationalité et origines des combattants étrangers belges. *ICCT Policy Brief*, 1-15.
- Wadhia, S. S. (2018). Sécurité nationale, immigration et interdictions visant les musulmans. *Wash. & Lee L. Rev.*, 75, 1475.
- Wark, W. (2018). « Voyageurs extrémistes de retour » : le problème des petits effectifs pour le Canada, Partie 2. *Centre for International Policy Studies*. <https://www.cips-cepi.ca/2018/01/18/returned-extremist-travellers-the-small-numbers-problem-for-canada-part-2/>
- Wibisono, A. A., & Maulana, I. (2023). La réponse de l'Indonésie face au retour des combattants étrangers : l'affiliation à un réseau comme fondement de l'évaluation des risques. *Journal of Policing, Intelligence and Counter Terrorism*, 18(1), 122-134.
- Wright, C. J. (2020). Parfois, ils reviennent : comment faire face aux combattants étrangers américains de retour au pays et à d'autres menaces insaisissables. *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 12(1), 1-16.
- Zaia, R. (2017). L'accès aux secrets d'État dans les poursuites pour terrorisme : commentaire d'une affaire concernant R c. Alizadeh et les mécanismes de divulgation à des tiers. *U. Toronto Fac. L. Rev.*, 75, 129-155.

À propos du CANSES

Le Réseau canadien de recherche sur la sécurité, l'extrémisme et la société (CANSES) est un réseau national qui favorise la communication, la collaboration et le partage des connaissances entre les chercheurs et les praticiens, les forces de l'ordre et les services de sécurité nationale, ainsi que les responsables politiques et les décideurs gouvernementaux. Le CANSES est financé par le Fonds pour la résilience communautaire (FRC), géré par le Centre canadien pour l'engagement communautaire et la prévention de la violence, qui relève de Sécurité publique Canada.

Avertissement

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du CANSES ni celles d'organisations ou de personnes affiliées.

Copyright © CANSES (2026)

Les publications du CANSES sont diffusées en libre accès selon les termes de la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 4.0). Cette licence autorise l'utilisation, la diffusion et la reproduction à des fins non commerciales sur tout support, à condition que l'œuvre originale soit correctement citée et ne soit en aucune façon modifiée, transformée ou développée.